

DÉFENSE DE LA LANGUE FRANÇAISE

7, rue Émile-Dubois, 75014 PARIS

Tél. : 01 42 65 08 87, télécopie : 01 40 06 04 46

Courriel : dlf78@club-internet.fr, site : www.langue-francaise.org

N° 215

Janvier - février - mars 2005

DU PRÉSIDENT

2 *Jean Dutourd*, de l'Académie française

LE FRANÇAIS DANS LE MONDE

4 Qu'est-ce que l'AEFR ? *Elena Vladimirova*

7 La langue de chez nous. *Normand Beaupré*

9 Soyons efficaces ! *Janet Raffailac*

10 Message de Louisiane. *David Cheramie*

11 Vers une loi sur les langues en Suisse.

Étienne Bourgnon

12 Les brèves. *Françoise Merle*

LES LANGUES DE L'EUROPE

14 Chronique d'une rencontre franco-

allemande. *Philippe Lalanne-Berdouticq*

17 Traducteurs sans scrupules.

Jacques Groleau

LE FRANÇAIS EN FRANCE

Style et grammaire

18 Expressions à risque. *Bruno Dewaele*

19 Le saviez-vous ?

23 D'avance ou par avance ? *Jacques Pépin*

23 Sans. *Jean-Marie Dubois de Montreynaud*

24 Épenthèse. *Bernie de Tours*

25 Une affaire dantesque. *Nicole Vallée*

26 Difficultés de la grammaire française
pour un Vietnamien.

Danh Thành Do-Hurinville

Vocabulaire

30 L'Académie gardienne de la langue.

31 Mots en péril. *Jean Tribouillard*

32 Acceptions et mots nouveaux.

33 Fêtes médiévales à Provins.

Pierre Delaveau

Vocabulaire (suite)

34 Promenade au gré des étymons.

Joseph Sans

36 La chenille et la chienne.

Philippe Lasserre

37 Débat n'est pas combat. *Jean Fenech*

38 L'héraldique. *Michel Regnier*

Humeur / humour

43 L'aire du taon. *Jean Brua*

44 Coup de gueule. *François Thouvenin*

45 Petite et douce France. *Xavier Boissaye*

46 L'euro, ou comment chercher la difficulté
là où tout est simple. *Anne Rosnoblet*

47 Question de définition. *Alfred Gilder*

48 Cochons le coach ! *Bernard de Oliveira*

48 Courriel de Noé. *Christian Hersan*

Comprendre et agir

49 Il fut un temps... *Alain Fajardy*

50 Tout-petits, à vos livres ! *Romain Muller*

52 Application de la loi du 4 août 1994 :
bilan. *Jean-Claude Amboise*

55 Extraits de *La Lettre* du CSA.

56 Une affaire exemplaire.

Marceau Déchamps

57 Sur l'internet. *Jacques Pépin*

57 Mots de cinq lettres. *Pierre Delaveau*

La langue française pour un écrivain :

58 Georges Memmi.

60 NOUVELLES PUBLICATIONS

Romain Vaissermann et Philippe Guisard

I à XVIII VIE DE L'ASSOCIATION

Ce numéro comporte un encart publicitaire des Éditions Corlet-Marianne.

Directrice de la publication : Guillemette Mouren-Verret

Paul Koch Imprimeur - 94130 NOGENT-SUR-MARNE, tél. : 01 48 76 09 55 - DÉPÔT LÉGAL P - 2005 - 1

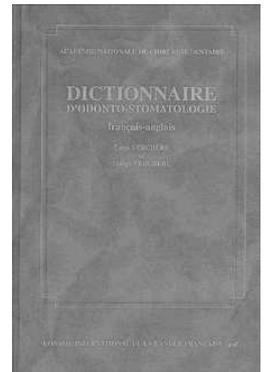
Revue trimestrielle

Dépôt légal n° 8

CPPAP n° 0308 G 83143

DU PRÉSIDENT

Faire découvrir le vocabulaire des métiers est l'un des objectifs de notre revue. Cette préface de Jean Dutourd pour le Dictionnaire d'odonto-stomatologie, français-anglais, de Louis Verchère et Madge Verchère (CILF - PUF, 2004, 80 €), nous en donne les raisons.



En France, les médecins parlent grec et latin depuis quatre cents ans. Le grec et le latin les ont aidés à descendre jusqu'au fond du corps humain et à en nommer les parties les plus mystérieuses. Le français s'allie très bien avec ces deux langues antiques, et il y a à présent tout un idiome médical que chacun comprend, jusqu'au plus ignorant des malades.

Mon père, qui était dentiste, usait volontiers de ce vocabulaire, et j'en étais extrêmement impressionné quand j'étais petit. Ensuite un peu moins, naturellement. Toutefois je n'en ai jamais ri, même lorsqu'il employait des termes très compliqués. C'était à mes yeux quelque chose d'aussi respectable et, oserai-je dire, pittoresque qu'un langage de métier. Pas aussi beau, bien sûr, que le langage de la marine à voile ou de l'équitation, mais ayant aussi sa poésie, née de l'utilité.

J'ai remarqué que s'il est une langue à laquelle le gosier français, et conséquemment l'entendement français, sont réfractaires, c'est l'anglais. C'est à cause de cela, je pense, que les Français s'évertuent tellement, de nos jours, à l'employer. Toute langue hermétique produit une magie qui s'exerce sur les gens qui ne la comprennent pas : en France, on parle anglais, non pas pour s'adresser au monde anglo-saxon, mais aux autres Français, afin de les éblouir. Les commerçants prétendent qu'ils rédigent leurs réclames en anglais pour conquérir le marché extérieur, mais ce n'est pas vrai : ces réclames sont destinées principalement au chaland français qui s'émerveillera en constatant que son fournisseur sait s'exprimer dans la langue magique.

Les savants et les chercheurs ont un raisonnement du même genre. Ils rédigent leurs communications en anglais jusque dans les revues

françaises parce que, disent-ils, le reste du monde, sans cela, n'aurait pas la curiosité d'en prendre connaissance. Il me semble, à moi qui ne suis ni savant ni chercheur, que s'il y avait dans ces découvertes de grandes nouveautés, les savants étrangers se donneraient la peine de les traduire eux-mêmes. Ils le faisaient il y a cent ans. Ils le faisaient pour Pasteur. La science française moderne serait-elle devenue à ce point négligeable ?

Je n'en crois rien. Et ce dictionnaire que voici en est la preuve. Il codifie le nouveau langage de la dentisterie (ou odontologie, d'après le grec). La première fierté d'une nation est sa langue, elle est son génie même, elle doit pouvoir tout exprimer, y compris ce qui vient d'ailleurs. N'oublions jamais qu'au XVII^e siècle Buckingham s'écrivait en français (et se prononçait) Bouquiquant.

Jean DUTOURD
de l'Académie française

Si vous souhaitez que nous adressions un numéro de *DLF* à l'un ou l'autre de vos amis, il vous suffit de recopier ou de remplir le bulletin ci-dessous et de l'envoyer à DLF, 7, rue Émile-Dubois, 75014 Paris.

M. (en capitales)

suggère à Défense de la langue française d'envoyer gratuitement un numéro à :

M. ou M^{me} (en capitales)

.....

Adresse :

.....

M. ou M^{me} (en capitales)

.....

Adresse :

.....

LE FRANÇAIS DANS LE MONDE

Qu'est-ce que l'AEFR ?



À l'issue du déjeuner du 19 octobre (voir DLF, n° 214, p. II), M^{me} Elena Vladimirova, professeur de français à l'université Lomonossov de Moscou, avait évoqué l'association à laquelle elle appartient depuis douze ans. La description plus détaillée qu'elle a rédigée pour la revue nous permet de mesurer à quel point notre langue peut être aimée.

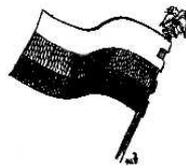


L'AEFR, c'est l'Association des enseignants de français de Russie (prière de ne pas confondre avec l'Association des professeurs de français). L'association existe depuis quinze ans. Elle est présidée depuis sa création par M^{me} Jeanne Aroutiounova, une femme remarquable qui ne se ménage pas pour défendre la langue française en Russie. Pour ses activités, le gouvernement français l'a décorée de l'Ordre national du Mérite et de l'insigne d'officier des Palmes académiques.

Le but de l'association, c'est de permettre aux enseignants de tous les niveaux de perfectionner leurs connaissances en français, d'élargir leurs horizons dans le domaine des réalités françaises, de prendre connaissance de nouvelles méthodes, qu'on peut accepter intégralement ou partiellement, ou bien rejeter.

L'association regroupe plus de 1 250 professeurs, qui travaillent à l'école secondaire et à l'école supérieure. Parmi les membres, il y a aussi de futurs professeurs de français. On peut en trouver dans les coins les plus éloignés de la Russie : en pleine Sibérie, dans le Grand Nord, en Extrême-Orient.

Pour atteindre le but que l'association se propose, elle a recours à des moyens variés, dont le principal est le Séminaire national annuel, appelé parfois *Congrès* ou *Forum*. D'habitude, 150 à 250 personnes participent aux travaux de ces séminaires. Auparavant, ils se tenaient en Russie, aux environs de Moscou, mais depuis 1997, grâce à l'aide de l'Union nationale des associations d'amitié France-Russie-CEI, on a la possibilité de faire alterner les lieux de ces rencontres : une fois en Russie, une autre en France. En 1997, c'était Bourges, en 1999 Dijon, en 2002 Lille. En 2000, plus de cent cinquante personnes ont pris part aux travaux du X^e Congrès de la



Fédération internationale des professeurs de français, qui s'est tenu à Paris. En 2002, une rencontre « tripartite » a eu lieu au Danemark : Danois, professeurs de français ; Russes, professeurs de français ; Danois, professeurs de russe. À cette rencontre, on a discuté plus largement que d'habitude des problèmes concernant l'enseignement des langues étrangères en général.

Où que se tienne le séminaire, on invite toujours comme intervenants des francophones : Français, Belges, Suisses, Québécois et, parfois, Africains. Ces derniers temps, il y a eu aussi des professeurs de français qui venaient des États-Unis pour se perfectionner.

Les thèmes des conférences sont très variés : différents aspects de la langue française, littérature, politique, cinéma, musique, vie quotidienne. Les conférences sont suivies de travaux pratiques, appelés « ateliers », où les professeurs deviennent élèves eux-mêmes et font toutes sortes d'exercices.

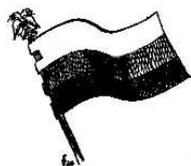
Si le séminaire a lieu en France, on « coudoie » les réalités françaises. Pour les professeurs, c'est une vraie aubaine. D'autant plus que, pour la majorité d'entre eux, c'est le premier voyage en France. On peut toucher ce qu'on savait seulement d'après les livres et les films, ou même ce qu'on ne savait pas du tout. On apprend de petits détails qui paraissent insignifiants, mais qui animent les leçons et contribuent à éveiller l'intérêt et l'amour pour la langue et la civilisation françaises et pour la France. En voici deux exemples :

- Dans le métro, les portes des voitures ne s'ouvrent pas automatiquement comme en Russie et les stations ne sont pas annoncées à haute voix.
- Dans les gares, la composition des trains est affichée sur un panneau spécial et les quais sont divisés en zones indiquées par des lettres.

Il ne faut pas négliger le fait que les participants aux séminaires peuvent s'enrichir mutuellement, ou bien au cours des tables rondes, ou bien grâce aux contacts personnels.

Outre les séminaires annuels, ceux qui habitent à Moscou ou dans la banlieue moscovite ont des réunions mensuelles, toujours avec la participation de francophones. L'association organise des stages individuels en France dans les centres linguistiques où l'on enseigne le français comme langue étrangère : à Paris, Besançon, Toulon, Tours.

L'association n'oublie pas ceux qui apprennent le français dans les écoles, les lycées, les universités. Pour eux, chaque année, il y a un concours national. Ces concours peuvent être consacrés à la France et à ses régions, à la francophonie, aux grands hommes de la France (Victor Hugo, Alexandre Dumas, Antoine de Saint-Exupéry, Napoléon, Jules Verne...).



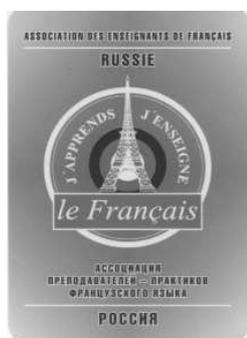
Les participants préparent et soumettent au jury un essai sur le thème donné et, venus à Moscou, le soutiennent. Outre ces essais, il y a aussi une épreuve écrite et une conversation spontanée où l'on doit faire apprécier ses possibilités de communication.

Chaque année, la « géographie » de ces concours s'élargit. Il y a toujours de plus en plus de représentants de petites villes et de villages.

Afin que les chances soient égales pour tous les participants, ceux-ci sont divisés en cinq groupes selon leur niveau : 1) élèves des écoles ordinaires ; 2) élèves des écoles spécialisées en français ; 3) élèves des écoles où le français est enseigné comme deuxième langue ; 4) étudiants des universités linguistiques qui apprennent le français comme première langue étrangère ; 5) étudiants des facultés de sciences humaines et des universités techniques apprenant le français comme deuxième langue.

Tous les deux ans a lieu le Festival national de théâtre francophone *Ménestrel*. Les lauréats des concours et des festivals viennent passer une dizaine de jours en France.

Pendant les vacances d'hiver et d'été, les jeunes peuvent se reposer dans des colonies linguistiques, où les Russes apprennent le français et les Français le russe.



Les membres de l'association font beaucoup d'efforts non seulement pour sauvegarder la langue française en Russie, mais aussi pour que le nombre de ceux qui l'apprennent augmente toujours.

L'association a son hymne. Pour le moment, il n'y a que les paroles. Les voici :

L'AEFR

*Enseignants et apprenants
Leur union est surprenante
Où trouver une telle union ?
Là-dessus nous renseignons :
C'est bien sûr l'association
Qui se base sur la notion
De la grande diversité
De méthodes, de bonnes idées*

*Qui existe depuis quinze ans,
Qui regroupe beaucoup de gens
Passionnés par le français,
Très actifs, tout le monde le sait.
Qu'est-ce que c'est ? Pour être bref,
Nous dirons c'est l'AEF
De Russie, on vous attend,
Adhérez ! Vous serez contents !*

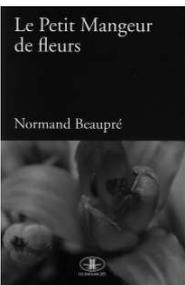
Elena VLADIMIROVA



La langue de chez nous

Lorsque je me suis décidé à écrire en français, j'ai choisi le roman comme genre pour ma première œuvre. Je voulais écrire en français parce que c'est ma langue maternelle. J'ai aussi choisi d'aller au plus profond de moi-même pour recueillir les souvenirs les plus tenaces et en même temps les plus précis dans ma mémoire où étaient enfouies tout un tas d'expériences vécues. J'écrirais donc une œuvre qui raconterait le prodige de grandir chez nous en Nouvelle-Angleterre dans un milieu francophone. Et puis, je m'efforcerais de sauvegarder l'authenticité et des faits racontés et de la langue parlée de chez nous. C'est pour cette raison que l'éditeur de mon premier roman, *Le Petit Mangeur de fleurs*, l'a rangé dans la collection « roman-vérité ». Bien sûr, je voulais bien écrire en français dit standard, mais lorsqu'il s'agissait de reproduire les paroles de mes ancêtres, je ne pouvais pas leur mettre dans la bouche une langue soignée ou étrangère à leur façon de dire les choses.

La langue de chez nous n'est pas une langue désagréable ni même aberrante, car elle est tirée du français de France, qui a passé par les bouches québécoises et puis a été légué à nos ancêtres qui, eux, l'ont apporté chez nous vers la fin du XIX^e début du XX^e siècle, et qui dure jusqu'à nos jours. Notre langue à nous est un mélange de français, de canadianismes, de franglais, et d'anglicismes. Toute la couleur de la transplantation y est tissée. Voici quelques exemples tirés du glossaire de mon roman.



Quenœils : les yeux dans le langage enfantin.

La brunante : la tombée de la nuit.

Mouches à feu : lucioles.

Pauvre comme la gale : pauvre comme Job, indigent, miséreux.

On jette pas ses choux gras : dicton, il ne faut pas jeter des choses qui peuvent encore servir.

Faire la baboune (de l'anglais, *baboon*) : bouder, faire les grosses lèvres du babouin.

Gracquias : les fruits de la bardane qui s'accrochent aux vêtements.

Dépeinturé : dont la peinture est enlevée.

Sur la pinotte (de l'anglais, *peanut*) : un peu de travers sur la tête.

Palotte : qui manque d'agilité, lourd.

Tocson : polisson.

Jonglerie : rêverie.



Trouver ça de valeur : faire pitié, être regrettable.

Essuyer une tannante de brosse : se souler pour des jours à la fois.

Se désâmer : s'épuiser.

L'air marabout : revêche, grincheux.

Sans dessein : niais, simple, sans initiative.

Vèreux : superlatif d'une épithète.

Truck (anglais) pour *camion*.

Attriqué : mal habillé.

Coucher tout rond : avec ses habits.

Tirer des poches à quelqu'un : passer des remarques narquoises.

Avoir le taquet bas : morose, triste.

Patenteux : qui invente des mécanismes ou des méthodes de fonctionnement.

Se déchirer le cœur : se crever au travail.

J'en ai plein le casque : en avoir plein le dos.

Afin de transmettre aux lecteurs le vrai goût de la langue de chez nous dans un contexte fort intéressant, je vous donne un extrait de mon roman¹, qui va au cœur même de l'authenticité voulue.

« Avec le temps, l'enfant enregistre dans sa mémoire toute une gamme de mots. Les uns viennent de la famille, du voisinage, d'autres des jeux ou de l'école. À l'école, on enseigne au petit Franco-Américain à franciser davantage sa langue, à ne pas la parsemer de mots "canayens" et de mots anglais comme si son parler tel quel n'avait pas assez de mérite. Nous y mettions trop de couleur locale, peut-être : "J'te l'dis qu'y a du fun à ramancher son vèreux d'truck." "Laitte comme a yé pis attriquée comme ça, qu'a rise don' d'elle avant qu'a rise des autres." Et puis, des expressions telles que "coucher tout rond", "tirer des poches à quelqu'un" et "avoir le taquet bas" nous appartiennent. Elles font partie de notre avoir culturel. Un mot comme "écrapoutir" n'a-t-il pas plus de force qu'"écraser" ou même qu'"écrabouiller", un mot étrange pour nous, mot qui ne nous appartient pas. Mais quelle puissance de signification dans le mot "écrapoutir". "Écrapoutir" c'est non seulement réduire en bouillie, mais réduire un objet, une personne avec agressivité et malveillance pour l'anéantir complètement. É-CRAAA-POUOU-TIR !

Des mots comme "moé", "bedon", "ramancher" et "écrapoutir", issus de notre patrimoine québécois, furent très souvent proscrits de ce qu'on aime à désigner le "bon" français, le français châtié, le français de France d'où émanait pour nous, rejets, le charme du mot correct. Il faut parler C-O-R-R-E-C-T-E-M-E-N-T



CORRRRRRECT. Le français du “parler bien”. “Ben, vous parlez biiiiien, vous.” De quelle largeur d’esprit et de quelle clairvoyance a fait preuve l’Académie française en retenant, après plus de trois cents ans et plusieurs générations venues du Québec, des mots de notre parler francophone : la brunante, les claques, se dégréer, accroire, s’enfarger, sans-dessein et virailleux, entre autres. Il nous aurait fallu une telle reconnaissance il y a bien des années lorsqu’on nous “écrapoutissait” comme des insectes, en nous lançant des apostrophes de dédain à propos de notre langue à nous, dans notre petit coin du monde. Continent : Amérique du Nord ; pays : États-Unis ; région : Nouvelle-Angleterre ; État : Maine ; comté : York ; ville : Biddeford ; citoyenneté : américaine ; culture : franco-américaine. Voilà mes coordonnées, mon environnement, mon milieu, et voilà le domaine où sont entassés les souvenirs de mon enfance. »

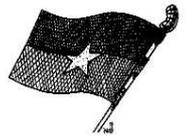
Normand BEAUPRÉ

1. Tiré du roman, *Le Petit Mangeur de fleurs*, p. 142-143 (Éditions JCL, Chicoutimi, Québec, 1999, prix littéraire Marguerite-Yourcenar 2001, 176 p., 15 €).

S O Y O N S E F F I C A C E S !



En tant que défenseurs de la langue française, il nous est possible d’entreprendre des actions. Il est parfaitement inutile de maugréer devant l’importance que prend l’anglais dans le monde des affaires, car nous n’y pouvons strictement rien. En revanche, nous pouvons agir efficacement dans la diffusion de la langue et de la culture françaises.



C’est précisément ce que font plusieurs villes du département de l’Essonne en « adoptant » un village africain. Pour Verrières-le-Buisson, il s’agit de Zinado au Burkina Faso. Des kermesses, des concerts sont organisés et les bénéfices obtenus servent à construire des écoles, creuser des puits, créer des dispensaires...

Dans les écoles, c’est la langue française qui est enseignée et des habitants qui parlent le dialecte local chez eux peuvent acquérir le français comme langue de communication. On crée ainsi un esprit d’unité nationale.

Janet RAFFAILLAC



M E S S A G E D E L O U I S I A N E

Notre administrateur Marc Favre d'Échallens avait adressé, via l'internet, le communiqué de la Carpette anglaise au site québécois Impératif français. Quelques jours plus tard, il recevait ce courriel du président exécutif du CODOFIL (Conseil pour le développement du français en Louisiane, www.codofil.org/).

Je viens de lire l'article concernant le prix de la Carpette anglaise sur le site www.imperatif-francais.org. Je tiens à vous féliciter pour cette initiative. Depuis trop longtemps, j'assiste à cette soumission de la part de beaucoup de Français devant ce qu'ils considèrent comme l'inexorable domination planétaire de la langue anglo-américaine. Ici, en Louisiane, certains parmi nous continuent à pratiquer la langue que nos ancêtres ont amenée avec eux sur les bateaux venus de la France et du Canada. Vous imaginez les difficultés que nous rencontrons, ne serait-ce que pour obtenir quelques cours dans quelques écoles où l'enseignement est dispensé en français. Alors, si nous voyons que la France elle-même est en train de jeter l'éponge, je ne sais pas ce que je peux faire pour convaincre mes concitoyens que, pour paraphraser Camus, la vie vaut la peine d'être vécue en français.

En tout cas, continuez à harceler les autorités publiques qui s'inclinent devant le rouleau-compresseur anglo-américain. Comme le disait ce grand ami de la Louisiane, le regretté Yves Berger, il ne faut pas en vouloir aux Américains de marquer des points. C'est à nous, les francophones, de monter la riposte !

David CHERAMIE

**Cadeau de bienvenue !
À tout nouvel adhérent sera offert
un abonnement d'un an,
pour la personne de son choix.**

VERS UNE LOI SUR LES LANGUES EN SUISSE



Deux évènements non dénués d'intérêt se sont produits récemment en Suisse dans le domaine de la politique linguistique.



En premier lieu, M. Joseph Deiss, alors président de la Confédération, a reçu en novembre 2004 une délégation de la Fondation *Défense du français (Lausanne)*, qui lui a fait part de son inquiétude quant à l'usage croissant de l'anglais dans l'administration fédérale et les sociétés de service public (La Poste, les Chemins de fer fédéraux, Swisscom). M. Jean-Marie Vodoz, ancien rédacteur en chef du quotidien lausannois *24 heures*, président de la Fondation, a relevé que cette pratique menaçait la cohésion nationale. Le recours à l'anglais, notamment dans la publicité, affaiblit une vieille coutume suisse : la traduction. Les agences de publicité reconnaissent qu'elles agissent ainsi pour réaliser des économies. Au demeurant, l'usage de l'anglais exerce une influence néfaste sur la façon de s'exprimer. Cela est valable pour les quatre langues nationales. Selon M. Vodoz, le président de la Confédération s'est déclaré favorable à l'élaboration d'une loi fédérale sur les langues.

C'est là le deuxième point qui mérite d'être souligné. Les commissions de la science, de l'éducation et de la culture des deux chambres du Parlement ont, en effet, décidé de donner suite à l'initiative parlementaire du député fribourgeois Christian Levrat, ayant pour but de remettre sur les rails le projet de loi sur les langues, écarté par le Conseil fédéral (gouvernement) pour des raisons financières (on évalue à 17 millions de francs par année le soutien que la loi devrait apporter aux cantons plurilingues et à ceux du Tessin et des Grisons en faveur des langues italienne et romanche).

Dès lors, le projet de loi sera soumis à l'approbation parlementaire.

Étienne BOURGNON
Cercle François-Seydoux

À titre de promotion :
chaque adhérent cité dans la revue
reçoit deux exemplaires supplémentaires de *DLF*.

LES BRÈVES... LES BRÈVES... LES BRÈVES...

de la Francophonie

● CHINE :

Nous apprenons par un Français expatrié (Francis Wacquant) que notre langue se porte bien en Chine : il y a de plus en plus de professeurs de français ; dans les librairies, les livres en français ne sont plus cachés et le « *nombre de titres s'accroît de mois en mois* ».

● GRÈCE :

Les États généraux de la Francophonie et le 5^e Congrès panhellénique des professeurs de français se sont tenus à Athènes du 2 au 5 décembre 2004. Belle occasion pour la Grèce de célébrer la langue française, juste après son adhésion à l'OIF* en tant que membre associé (lors du sommet de Ouagadougou).

● ROUMANIE :

Sous le patronage du conseil départemental de Brasov, le centre multiculturel Georges Baritiu organise du 11 au 13 mai 2005 une conférence internationale intitulée « *Le Patrimoine culturel, présent et perspectives* ».

● RUSSIE :

Le thème du XIV^e séminaire organisé par l'AEFR (voir p. 4), du 23 au 29 janvier à Ivanteevka, était : « *La France et la francophonie aujourd'hui : nouvelles approches, nouveaux contacts, nouvelles connaissances.* »

● UKRAINE :

À Kharkiv, où sept à huit mille personnes parlent ou apprennent notre langue, **Guenadi Oulianitch**, éditeur, fou de français, publie à ses frais l'« *irréguloma-daire* » *Journal francophone d'Ukraine*¹. Il a réédité *Flavie*, roman épistolaire de George Sand, publié en 1859 (et jamais

de chez nous

réédité depuis 1882). « *La langue française, dit-il, a encore un avenir, car elle porte en elle des principes moraux, intellectuels, artistiques, qui restent valables aujourd'hui.* » (*Le Monde* 19-12-2004.)

1. www.journalfrancophone.net/item.php

● La 17^e Journée du français des affaires organisée par l'APFA* - le Mot d'or, le 18 novembre à Paris, avait pour thème : « *La mercatique sensorielle dans les pays francophones - langues et saveurs.* » **Christian Bidault**, journaliste à *la République du Centre*, y a reçu le Mot d'or de la presse écrite. Au cours de son allocution, il a signalé le mensuel francophone d'économie et d'affaires, ***L'Europe nouvelle***¹, créé à Budapest en 2003. Ses 100 000 exemplaires sont diffusés dans treize pays à l'intention des cinq millions de francophones vivant en Europe centrale et orientale. On peut s'abonner sur l'internet.

1. www.europenouvelle.com

● BELGIQUE :

Nouvelles de Flandre (n° 31), bulletin de l'APFF*, signale que la **Délégation culturelle et pédagogique de Gand** « *a pour mission de rapprocher les acteurs culturels français et flamands et de développer des actions de coopération culturelle, linguistique et éducative avec les institutions et les associations flamandes* ». Grâce au plan triennal de formation pour les professeurs de français, Formacom, elle vise à améliorer la qualité de l'enseignement du français en Flandre. En outre et entre autres, « *la Délégation collabore à la Semaine du film français qui se déroule chaque année à Anvers, Gand et Courtrai et, à partir de 2005, aussi à Bruges* ».

LES BRÈVES... LES BRÈVES... LES BRÈVES...

de la Francophonie

de chez nous

et d'ailleurs

● L'AIF* a décerné le prix des cinq continents de la Francophonie 2004 (10 000 €) à **Mathias Enard**, pour son premier roman *La Perfection du tir* (Actes Sud, 2003, 180 p. 17 €). **Seyhmus Dagtekin** a reçu la mention spéciale (5 000 €), pour *À La Source, la nuit* (Robert Laffont, 2002, 230 p., 19 €), son premier roman.

● **NOUVELLE-CALÉDONIE :**

– La réforme de la réglementation économique, votée par le Congrès en octobre et appliquée depuis le mois de janvier, impose, entre autres, que l'étiquetage, les modes d'emploi, les instructions de montage, etc., soient en français. C'est une belle victoire pour l'Alliance Champlain et l'UFC Que Choisir, qui se battaient depuis 1999 pour que la loi qui existe en métropole soit applicable en Nouvelle-Calédonie.

– Autre victoire de l'**Alliance Champlain** : le conseil d'administration de l'Office des postes a donné son accord pour l'émission d'un timbre-poste sur la Francophonie en mars 2005, dont le thème sera « Francophonie, partage des cultures ».

● Le colloque annuel de la Fédération internationale des professeurs de français se tiendra au CIEP* de Sèvres, du 29 juin au 1^{er} juillet 2005, et aura pour thème : « Didactiques et convergences des langues et des cultures ».

Renseignements : www.fipf.org

● *L'Année francophone internationale 2005*, revue annuelle de plus de 400 pages (15 € + 4 € de frais de port), est disponible. Sous la direction du professeur Michel Tétu, deux cents collaborateurs bénévoles y rendent compte des événements et des grands débats qui animent l'espace francophone.

3, rue Émile-Duclaux, 75015 Paris, tél. et téléc. : 01 47 34 33 60, courriel : afi@afi-revue.org, site : www.ulaval.ca/afi/

● **À lire :**

Langue et identité narrative dans les littératures de l'ailleurs. Antilles, Réunion, Québec, sous la direction de Marie-Christine Hazaël-Massieux et de Michel Bertrand (Publications de l'université de Provence, 2004, 200 p., 20 €).

● Parmi les trente-cinq mesures adoptées le 7 février par le gouvernement pour attirer en France des étudiants et des chercheurs, citons « *la généralisation des programmes d'apprentissage de la langue française destinés aux étudiants étrangers, soit comme "mise à niveau préalable au début du cursus" dans le pays d'origine, soit "à titre d'accompagnement" durant le cursus suivi en France.* » (Voir les Actualités de l'AUF* : www.auf.org/)

Françoise MERLE

* AIF : Agence intergouvernementale de la Francophonie

* APFA : Actions pour promouvoir le français des affaires

* APFF : Association pour la promotion de la francophonie en Flandre

* AUF : Agence universitaire de la Francophonie

* CIEP : Centre international d'études pédagogiques

* FIPF : Fédération internationale des professeurs de français

* OIF : Organisation internationale de la Francophonie.

LES LANGUES DE L'EUROPE

CHRONIQUE D'UNE RENCONTRE FRANCO-ALLEMANDE



Depuis le premier entretien entre DLF et son homologue d'outre-Rhin VDS (« Association pour la langue allemande »), dont trois dirigeants étaient venus nous rendre visite à Paris le 6 décembre 2000, les contacts n'ont pas cessé entre les deux associations.

Au printemps 2004, M. André Renaudat, membre de notre Cercle, accepta d'organiser au cours de l'été une réunion mi-culturelle, mi-touristique de délégués allemands et français dans sa ville de Chinon.

Bien préparée, cette initiative aboutit à une rencontre les 28 et 29 août derniers. Chacune des deux délégations apportait le canevas d'un document destiné à être affiné et fusionné avec le texte du partenaire. Il s'agissait de parvenir à un manifeste de synthèse qui devait être transmis à nos autorités politiques respectives en vue du sommet annuel franco-allemand. Celui-ci devait avoir lieu le 26 octobre, et se consacrer essentiellement à la question des langues.

Les trente dernières années ayant vu un envahissement rapide et continu de l'Europe et du monde par l'anglo-américain, il apparaît de plus en plus clairement qu'aucune langue, en combat singulier, ne pourra à elle seule regagner le terrain perdu. Une alliance des deux principales langues de l'Union européenne continentale, le français et l'allemand, offre la dernière chance d'un redressement en Europe.

La récente célébration du 40^e anniversaire du traité de l'Élysée formait un arrière-plan favorable à un resserrement des relations culturelles entre les deux pays. D'autant plus que les ambitions du monde anglophone, longtemps occultées, se révèlent maintenant au grand jour : des documents américains accablants, communiqués par M. Voigt assimilent tout attachement à la diversité culturelle à un facteur de désordre et de guerre.

Face à un danger mortel pour nos deux langues, chacun des manifestes développait un catalogue de mesures à prendre, notamment axées, côté allemand, sur un programme d'échanges de jeunes et sur la nécessité de respecter dans chacun de nos pays le rôle de nos langues dans les domaines



scientifique, éducatif, etc. ; côté français, sur l'obligation de faire du français en Allemagne et de l'allemand en France une langue d'enseignement privilégié, et sur l'intérêt d'ouvrir l'Organisation internationale de la Francophonie à des délégués allemands, au moins à titre d'observateurs.

Un travail de synthèse a débouché sur le texte ci-dessous (p. 16) : « Propositions politico-linguistiques ».

D'une part, nos associations ont fait parvenir ce texte avec une lettre d'accompagnement aux plus hautes autorités politiques de chaque pays pour qu'il puisse être discuté lors du sommet du 26 octobre. Mais les résultats restent largement en deçà de nos propositions.

D'autre part, lors d'un entretien accordé le 15 décembre 2004 à notre vice-président Marceau Déchamps et à moi-même par deux collaborateurs du ministre des Affaires européennes, ceux-ci ont insisté sur l'incitation à la maîtrise d'une deuxième langue étrangère par les fonctionnaires de l'Union européenne – et sur « un plan d'action pour le français »...

Il est permis de voir là au moins l'amorce d'une prise de conscience : celle de la catastrophe que représenterait pour nos deux langues et pour toutes les autres en Europe une soumission de fait des Européens à l'empire d'une langue très majoritairement non européenne.

S'il se dessine un premier tournant vers un support mutuel, une véritable alliance des deux langues maternelles les plus parlées dans l'Union, saluons-en l'espoir. Mais il reste énormément à faire. Avant tout : substituer la résistance à la résignation, voire la complicité. Renoncer à ridiculiser dans les médias tout signe positif d'un retour vers la langue française, comme récemment en Algérie et au Brésil¹...

Une guerre culturelle nous est faite. Aucune guerre ne se gagne par la défensive. Ni, à plus forte raison, par l'autodénigrement.

Philippe LALANNE-BERDOUICQ

Cercle Francois-Seydoux

1. Le Brésil vient d'abolir le monopole de l'anglais, langue étrangère obligatoire, dans son École des diplomates, rouvrant ainsi une porte au français. Mesure aussitôt tournée en dérision par le commentateur matinal de France-Inter, sous le prétexte catégorique que « *l'anglais a remplacé le français comme le français avait remplacé le latin et comme le latin avait remplacé le grec* ». À tout le moins, ces derniers mots sont totalement erronés : le bon voisinage durant des siècles du latin en Occident, du grec en Orient donne, au contraire, l'exemple d'une coexistence fructueuse de deux langues de haute civilisation.



Propositions politico-linguistiques
de Verein Deutsche Sprache en Allemagne et de Défense de la langue
française en France en vue de préparer la rencontre intergouvernementale
d'octobre 2004 sur la base du traité franco-allemand de 1963

Vu l'importance qu'a revêtu dans le traité de l'Élysée du 23 janvier 1963 l'enseignement respectif des deux langues française et allemande et dans la perspective de la prochaine rencontre intergouvernementale franco-allemande, l'association Verein Deutsche Sprache et l'association Défense de la langue française soumettent à l'attention des responsables politiques les propositions suivantes :

I. Promouvoir l'enseignement des langues étrangères et des programmes d'échanges pour la jeunesse, dans l'Union européenne.

I.1. Dans le cas de la France et de l'Allemagne, il convient de rendre obligatoire l'enseignement du français dans les écoles allemandes, de l'allemand dans les écoles françaises, avec la perspective d'en faire ultérieurement la première langue étrangère de chacun des deux pays.

I.2. Chaque écolier doit avoir appris au moins deux langues étrangères avant la fin de sa scolarité.

I.3. La promotion de la langue du partenaire par l'intermédiaire de projets tels que Deutschmobil ou Francemobil doit être étendue.

I.4. L'élaboration de principes directeurs dans le domaine pédagogique en vue de l'éducation bilingue d'enfants de couples binationaux est une nécessité.

I.5. Les échanges d'écoliers, d'apprentis, d'étudiants et de jeunes déjà engagés dans la vie active doivent non seulement pouvoir se réaliser à la demande des intéressés, mais encore être amplement encouragés.

II. Renforcer le rôle des langues allemande et française dans les écoles supérieures et les sciences.

II.1. Il est nécessaire d'encourager dans tous les domaines de la science des partenariats entre écoles supérieures d'enseignement françaises et allemandes.

II.2. La formation scientifique doit être dispensée dans la langue du pays. Des cursus d'études complémentaires sont également possibles dans une autre langue, dans la mesure où la terminologie spécialisée est simultanément disponible dans la langue du pays.

II.3. Les résultats obtenus dans la recherche doivent être publiés dans la langue du pays au moyen de traductions, même partielles. Cela revêt une importance particulière pour les recherches liées aux applications pratiques.

II.4. Lors de congrès scientifiques rassemblant un grand nombre de participants, la langue du pays doit être une des langues de conférence. Il convient ensuite de pourvoir à la traduction dans une autre langue si nécessaire.

II.5. Les étudiants ou les visiteurs bénéficiant de programmes d'échanges doivent suivre des cours d'approfondissement de la langue du pays d'accueil.

III. Établir l'équilibre linguistique et culturel dans l'Union européenne.

Afin d'éviter toute évolution qui conduirait à une langue européenne unique, il est proposé de reconnaître une responsabilité particulière à un nombre limité de langues européennes qui soient par exemple le français, l'allemand, l'anglais et une autre langue.



III.1. Les représentants des gouvernements allemand et français doivent mettre en valeur leur langue nationale respective à l'occasion des rencontres officielles internationales.

III.2. Au sein de l'Union européenne, il est indispensable de sortir du déséquilibre linguistique actuel qui est en défaveur avant tout de l'allemand, mais aussi du français.

L'utilisation des deux langues doit être renforcée, dans l'activité interne des différentes institutions, en tant que langues de travail et langues-pivot. Leur usage doit également être étendu dans le fonctionnement de ces institutions et dans leurs contacts avec les pays tiers.

III.3. L'Union européenne ne doit engager que des fonctionnaires maîtrisant de façon approfondie trois langues des pays membres – y compris leur langue maternelle – et capables d'en comprendre au moins deux autres.

IV. Entrer en rapport avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

IV.1. Parmi les 55 pays de l'OIF, plusieurs, tels que l'Égypte, ont adhéré à titre de sympathisants ou observateurs. Comme signe d'une alliance culturelle franco-allemande, il serait opportun d'étudier avec cette Organisation la possibilité d'inviter ultérieurement l'Allemagne comme membre observateur.

IV.2. Réciproquement, s'il se crée une Organisation des pays de langue allemande, il serait également opportun d'étudier la possibilité d'y inviter la France comme membre observateur.

TRADUCTEURS SANS SCRUPULES

Du point de vue strictement linguistique, le texte du *Traité établissant une Constitution pour l'Europe* a déjà suscité en moi de vifs étonnements.

En quelles langues a-t-il été rédigé ? L'article 448 et dernier nous renseigne tout de suite : « *Le présent traité rédigé en un exemplaire unique, en langues...* » Les vingt et une langues sont énumérées. Nous voilà rassurés, le français garde sa place au sein de l'Union européenne. Et pourtant... ce texte me donne l'impression d'avoir été traduit – vous devinez déjà la langue originelle –, et qui pis est par des traducteurs sans scrupules. Premier exemple : dans la désignation des plénipotentiaires, « The Hon », pour Malte, et « The Rt. Hon » pour la Grande-Bretagne. Non seulement *Honourable* est en apocope au lieu d'être abrégé, mais que viennent faire ces désignations dans un texte français ? On me dit que c'est l'usage (!).

Mais il y a beaucoup plus fort : la Constitution introduit une liberté nouvelle, la « liberté académique ». Est-ce la liberté de fonder une académie ? Ou bien celle de dessiner des nus ? Non ! Pensez plutôt à l'anglais : *academic liberty*, c'est « la liberté d'enseignement » !

Jacques GROLEAU

LE FRANÇAIS EN FRANCE

EXPRESSIONS À RISQUE

Les temps sont durs, et pas seulement le passé simple ! Le mot lui-même prédispose aux dérapages orthographiques, pour peu qu'il entre dans certaines expressions à risque. Florilège...

À contretemps. Quand Robert, au contraire de Larousse, maintiendrait la graphie *contre-temps* dans le domaine musical, la locution adverbiale (« mal à propos, au mauvais moment ») n'échappe jamais à la soudure.

De temps à autre. D'aucuns sont tentés de mettre un *s* à *autre*. À tort !

De tout temps. Longtemps on a hésité sur l'orthographe de *tout*. La variante *de tous temps* marque nettement le pas, et il convient désormais de lui préférer le singulier.

Entre-temps. Le trait d'union est aujourd'hui préconisé par tous les dictionnaires.

Quelque temps. Gardons-nous de mettre ce *quelque-là* au pluriel dans les expressions *dans quelque temps*, *quelque temps après*, etc. Il s'agit en effet de l'adjectif indéfini qui traduit une indétermination, et non pas du *quelques*, autrement courant, qui équivaut *grosso modo* à « plusieurs ».

Avoir le temps matériel de. À cette expression relâchée il vaut mieux substituer **le temps nécessaire pour**. Reconnaissons avec les puristes que le temps, par définition, n'a rien de matériel !

Bruno DEWAELE

NDLR : Bruno Dewaele publie, un mardi sur deux dans *La Voix du Nord*, une chronique intitulée « Langage ».

LES VERBES FRANÇAIS

VERBES EN *UIRE* (suite et fin)

Après *luire, reluire, nuire, s'entre-nuire* (DLF, n° 214).

B. Participe passé en *t*

CUIRE et RECUIRE

Je cuis ; je cuisais ; je cuisis ; ils cuisirent ; je cuirai(s) ; que je cuise ; que je cuisisse ; cuisant ; cuit(e). Attention ! Dites bien, au présent : *ils cuisent les aliments* ; au passé simple : *ils cuisirent...*

DUIRE

Ce verbe, dont le sens est « convenir », a disparu, mais La Fontaine l'employait encore (IX, 16) !

*« Genre de mort qui ne duit pas
À gens peu curieux de goûter le trépas. »*

Il a laissé quinze composés : (re)conduire, déduire, éconduire, enduire, induire, (ré)introduire, (re)produire, surproduire, réduire, séduire, (re)traduire, qui se conjuguent sur *cuire*.

BRUIRE

Son histoire passe par trois étapes :

a) Jusqu'au XVIII^e siècle, il appartient à la 3^e conjugaison et il est très défectif. On trouve : *il bruit ; il bruyait ; il bruira ; il bruirait ; bruyant ; il a bruit*. C'est la seule conjugaison admise par Littré.

b) À la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e, un premier glissement conduit le verbe à être conjugué sur la 2^e conjugaison ; il est toujours défectif. On trouve alors : *il bruit, ils bruissent ; il bruissait, ils bruissaient ; qu'il bruise, qu'ils bruissent ; bruissant*. Littré qualifie cette conjugaison de barbare et il ne l'admet pas. C'est pourtant la seule admise aujourd'hui.

c) À la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, un deuxième glissement conduit le verbe à être conjugué sur la 1^{re} conjugaison, entraînant même l'infinitif vers la forme « *bruissier* ». Malgré l'énorme faute que cela représente, les écrivains ont tendance à installer et utiliser cette conjugaison à tous les temps et tous les modes. Elle n'est cependant pas admise par l'Académie.

Philippe LASSERRE

QUELQUES EXPRESSIONS...

à propos du bec (1)

Avoir bec et ongles

Être bien armé pour répondre, répliquer ; évoque clairement les moyens de défense de l'oiseau. On dit plutôt aujourd'hui : **se défendre bec et ongles**.

« *S'il n'a pas été mangé, c'est qu'il avait bec et ongles.* » (Voltaire.)

Bec d'aigle, de faucon

Nez courbé en bec d'aigle, aquilin.

« *Les traits de la duchesse de Guermantes, qui étaient épinglés dans ma vision de Combray, le nez en bec de faucon, les yeux perçants...* » (Proust.)

Prise de bec

Dispute. Nominalisation de la locution verbale ancienne : *se prendre de bec*.

« *Je supportais mal leurs propos sur des amis à moi que j'estimais [...]. J'avais eu une prise de bec avec l'un d'eux à propos de Moussinac. Moi, je l'aimais bien, Moussinac.* » (Aragon.)

Bec de...

A servi à former des expressions injurieuses ; il a alors le sens de « tête, gueule ».

« – *Pourquoi tu t'es pas défaussé, bec de moule ?*
– *J'n'avais que l'roi, j'avais l'roi sec.* » (Barbusse.)

Rester le bec dans l'eau

Être frustré, déçu, ne rien obtenir (1803).

L'expression ancienne (fin XVI^e - début XVII^e siècle) était *tenir le bec dans l'eau à quelqu'un*, le « *repâtre de belles espérances, amuser par de belles paroles, suspendre, tenir en attente.* » (Le Roux.)

« *Je me suis déjà adressé à pas mal de personnes et on ne m'a pas répondu ; je reste le bec dans l'eau avec trois pages blanches.* » (Flaubert.)

Avoir le bec salé

Avoir soif.

« *Ribouldingue, sérieux comme un gorille qui boulotte une puce, empocha la somme et se retira suivi de son acolyte Croquignol, qui, ayant le bec salé, était d'avis de boire une tournée.* » (L'Épatant, 1909.)

Jean TRIBOUILLARD

LES FIGURES DE STYLE

Figures de pensées : après *adynaton*, *allusion* et *anacénose* (DLF, n° 213), *allégorie* (DLF, n° 214).

ANACÉPHALÉOSE n. f., du grec *anakephalaiôsis*, « récapitulation ».

Il s'agit de la récapitulation, par un ou plusieurs mots, d'un ensemble narratif.

« *Femmes, moine, vieillards, tout était descendu.* » (La Fontaine.)

« *Et mon pauvre petit clocher...* (10 vers)

Je changerais ma chaumine... (10 vers)

Des aïeux de qui je descends... (10 vers)

Ma promesse, ma fiancée... (10 vers)

Le petit joueur de flûteau

Fit la révérence au château...

... il se mit en chemin

Vers son clocher, sa chaumine

Ses parents et sa promesse. » (Georges Brassens.)

Les deux derniers vers récapitulent les quarante vers précédents.

ANTAPODOSE n. f., du grec *antapodosis*, « restitution en échange, correspondance de phrases ».

Cette figure est un ensemble de deux membres de phrase dont le second sert de répondant au premier.

Le poison subtil se répand dans les veines, de même les passions s'insinuent dans l'âme.

ANTÉISAGOGE n. f., du grec *anteisagôgê*, « aller à l'encontre ».

Cette figure est une phrase en deux périodes. La première décrit une personne, un objet, un évènement en les comparant à ce qu'ils ne sont pas et la seconde présente cette personne, cet objet, cet évènement pour ce qu'ils sont dans l'esprit de l'auteur.

Ce n'est pas un homme, ce n'est pas un animal, ce n'est pas une bête, c'est un monstre.

Philippe LASSERRE

LA CONCORDANCE DES TEMPS (1)

La question qui se pose est celle-ci : à quel temps de quel mode doit se conjuguer le verbe de la proposition subordonnée, en fonction de celui de la principale ? Remarquons qu'en général, les verbes exprimant une déclaration, un fait avéré, une opinion, la connaissance, la certitude d'une chose commandent l'emploi de l'indicatif dans la subordonnée : *je dis (je sais, j'estime, je crois...) qu'il viendra*, et ceux qui expriment un vœu, un ordre, une décision, un refus, une crainte, un sentiment celui du subjonctif *je souhaite (j'exige, je n'accepte pas, j'aime...) qu'il vienne*.

1. La principale est au présent de l'indicatif

a) Si la subordonnée est à l'indicatif,

– son action se situe avant celle de la principale, indicatif imparfait ou passé simple ou passé composé ou plus-que-parfait : *j'estime qu'elle se trompait* – *j'estime qu'elle se trompa* – *j'estime qu'elle s'est trompée* – *j'estime qu'elle s'était trompée* ;

– son action se produit en même temps que celle de la principale, présent de l'indicatif : *j'estime qu'elle se trompe* ;

– son action se situe après celle de la principale, futur : *je pense qu'elle se trompera*.

b) Si la subordonnée est au subjonctif,

– son action est antérieure à celle de la principale, subjonctif passé ou imparfait ou plus-que-parfait : *je crains qu'elle ait eu une mauvaise inspiration* – *je crains qu'elle eût une mauvaise inspiration en agissant ainsi* – *je pense qu'elle eût échoué sans recommandation* ;

– son action est simultanée, subjonctif présent : *je crains qu'elle soit dans l'erreur* ;

– son action est postérieure, subjonctif présent : *je crains que ses doutes se confirment rapidement*.

Jacques PÉPIN

D'AVANCE OU PAR AVANCE ?

M. Alain Patry nous pose cette question : « *Comment être en avance ? Remercie-t-on quelqu'un à l'avance, d'avance, par avance ?* »

Pour répondre à cette question, nous dirons que *d'avance*, *à l'avance*, *par avance* sont synonymes et donc interchangeables : « Dès maintenant, sans attendre le résultat ou la suite donnée. » *En avance* signifie « par anticipation sur la date, l'heure, le moment fixé ou prévu ».

On dira donc *Je vous remercie à l'avance, par avance ou d'avance*, ou *Avertissez-moi à l'avance, par avance, d'avance*, mais *Nous sommes arrivés en avance au rendez-vous*. La construction est différente.

Attention, ne pas dire « prévenez-moi d'avance » qui constitue un pléonasme.

Jacques PÉPIN

S A N S

Sans indique l'absence et pourtant, dans une phrase, il peut être suivi du pluriel. M. Alain Feutry, dans *Le Figaro* de novembre 2004, cite *une pelle sans manche, un couteau sans lame, un livre sans couverture, une médaille sans date* mais *un pull sans manches, une histoire sans paroles, une maison sans fenêtres*, indiquant que la logique guide notre choix car, s'il y a toujours plusieurs paroles dans une chanson, une pelle ne possède qu'un seul manche.

Il a été dit à propos du mot *aucun* que cet adjectif / pronom qui est singulier, puisqu'il signifie « un quelconque », se met cependant au pluriel, donc s'écrit avec un *s* si le mot qu'il précède est un substantif qui ne peut exister qu'au pluriel. Ainsi : *la marchandise est vendue sans aucuns frais, il n'eut aucunes funérailles*.

Sur un dépliant distribué par la mairie d'une grande ville concernant les « travaux sur les grands axes de... et de... », on lisait « *Juillet 1990 : aucun travaux sur le boulevard X* ». Il fallait écrire *aucuns travaux*.

Jean-Marie DUBOIS de MONTREYNAUD

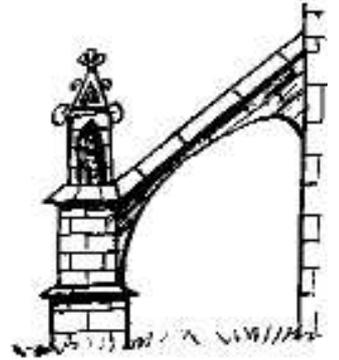
É P E N T H È S E

Nom barbaroïde s'il en est pour ceux qui ne le connaissent pas. C'est un mot qui existe en grec depuis des millénaires. Le grammairien Apollonios Dyscole, d'Alexandrie, l'a construit sous la forme verbale « *epentithêmi* » (*epi - en - tithêmi*, « mettre dedans en ajout ») pour désigner l'action d'intercaler un phonème (un son) vocalique ou consonantique entre des consonnes.

Les phonéticiens modernes en font leurs choux gras.

Il s'agit d'un ajout non étymologique qui met fréquemment les non-philologues dans l'embarras. On peut dire que cette altération linguistique ressortit à l'étymologie populaire car le phénomène répond à un souci d'adoucissement de l'articulation

Faites l'expérience en demandant à votre interlocuteur de lire le mot *arc-boutant* que vous avez écrit. Il est à parier qu'il prononcera « arque boutant ».



Des exemples :

– La lettre *b* du mot *nombre* (du latin *numerus*), ou du mot *chambre*, alors que l'étymologie de ce dernier nous mène au grec *kamara*, « voûte, plafond voûté », que l'on retrouve dans le latin *camera*, dont sont dérivés l'espagnol *camarero*, « serveur de restaurant », et le français *cambré*.

– La lettre *r* de *courtepointe*, alors qu'il s'agit de *coute*, du verbe *coudre* ; également de *chanvre* (du grec *kannabis*) ou de l'adjectif *rustre* (du latin *rus*, « campagne »).

– La lettre *d* de *gendre* (du latin *generum*).

Ces ajouts épenthétiques, vulgarisés par le *mobile vulgus*, sont des parasites euphoniques, étymologiquement superflus. Sans parler du barbarisme « *frustre* » qui, si j'en crois son utilisation grandissante, par attraction fautive avec *rustre*, est en voie d'installation dans notre langue, alors que son origine latine est *frustum*, « morceau, fragment ».

Les Méridionaux n'hésitent pas à ajouter la lettre *e* dans le mot *pneu*, qu'ils prononcent « peneu », moins par souci d'euphonie que par incapacité congénitale à prononcer le digramme *pn* (labiale occlusive sourde + nasale sonore).

N'avez-vous pas entendu nos compatriotes, seraient-ils orateurs, vous donner du « lorsequ » parce que moins brutal que *lorsque* ?

Cette inaptitude physique, généralisée dans certaines contrées du monde, se retrouve par exemple au Texas, où l'atmosphère dessiccante empêche l'autochtone non averti de prononcer « pretty » et lui impose un son vocalique intercalaire entre les lettres *p* et *r* au point que même de grands auteurs sudistes écrivent « a purdy gal », qu'un Britannique doit interpréter par « a pretty girl ».

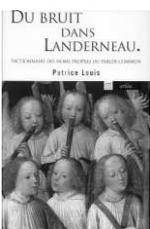
Les linguistes rangent l'épenthèse sous la rubrique « métaplasmes », du verbe grec *metaplassô* (*meta*, « autrement », *plassô*, « façonner, modeler »), qui signifie « transformer », appellation qui regroupe entre autres l'**aphérèse** (chute du début d'un mot : *car* pour *autocar*), l'**apocope** (chute de la fin d'un mot : *ciné* pour *cinéma(tographe)*), la **gémiation** (redoublement de la syllabe initiale *dodo* pour *dormir*) et la **crase** (fusion : *Oui, Msieur* pour *Oui, Monsieur*. »

Notons que le phénomène épenthétique légal existe également, par exemple lorsqu'on insère un *t* euphonique dans l'interrogation : *Mange-t-il ?*

Bernie de TOURS

UNE AFFAIRE DANTESQUE

Candidat malheureux au **concours Lépine**, un **olibrius** plutôt **gringalet**, qui se prenait pour un **adonis**, alla faire du bruit dans **Landerneau**, tandis que son épouse, une vraie **pimbêche**, à la **silhouette** plantureuse, au comportement de **lolita**, enfilait ses **godillots** et se présentait en **tenue d'Ève** devant les jurés, pour les menacer des **dix plaies d'Égypte** s'ils refusaient de se rendre à **Canossa**.



Ce texte n'aura plus de secrets pour vous si vous consultez : *Du bruit dans Landerneau. Dictionnaire des noms propres du parler commun*, de Patrice Louis¹.

Nicole VALLÉE

1. Réédition en poche, mise à jour et augmentée (Arléa, 2005, 576 p., 20 €).

Difficultés de la grammaire française pour un Vietnamien

Les Vietnamiens éprouvent souvent des difficultés pour apprendre le français. Limitons-nous à deux domaines grammaticaux particulièrement significatifs : les *articles* et le *système verbal*. Le français et le vietnamien sont, le premier, une langue flexionnelle – comme de nombreuses langues occidentales –, le second, une langue isolante – comme diverses langues orientales, tel le chinois –, ce qui bien sûr ne simplifie pas la tâche.

Une langue flexionnelle comporte de nombreuses variations dans la forme des noms et des verbes. En français, la flexion s'applique aux verbes (conjugaisons : *j'aime, j'ai aimé, j'aimerai*, etc.), aux adjectifs et aux noms (opposition du masculin au féminin et du singulier au pluriel : *beau - belle, ami - amie, cheval - chevaux, table - tables*, etc.), tandis que dans une langue isolante, les phrases sont formées de mots invariables, ordinairement monosyllabiques, et les rapports grammaticaux sont marqués par la place des termes ou l'intonation qu'on leur donne.

Cela dit, examinons les difficultés d'apprentissage du français spécifiquement liées, d'une part à ses articles, d'autre part à son système verbal.

Les articles

On distingue en français trois types d'articles : l'*article défini* (*L'homme est mortel, Les chiens sont plus grands que les chats*), l'*article indéfini* (*Je vois des fleurs, Un chien est plus grand qu'un chat*) et l'*article partitif* (*J'ai mangé du riz, Je bois du lait*). Certains grammairiens parlent aussi d'« article zéro », comme dans la phrase *Pierre qui roule n'amasse pas mousse*, quand le substantif n'est précédé d'aucun article.

Les apprenants¹ vietnamiens débutants, habitués à leur langue dépourvue d'articles, et qui n'ont pas encore acquis une maîtrise suffisante du français, omettent très souvent de se servir des articles, comme dans les exemples : « *Je mange riz ; Je bois lait* ». Ces phrases fautives sont le résultat de la traduction littérale des phrases vietnamiennes *Je / manger / riz ; Je / boire / lait*.

1. D'après le *Dictionnaire historique de la langue française*, « le mot moderne apprenant est une recreation (mil. xx^e siècle) suscitée pour traduire l'anglais learner (de to learn, "apprendre"), là où étudiant, élève ne conviennent qu'imparfaitement ».

Une fois conscients de l'existence des articles en français, ils sont confrontés à une difficulté très subtile : faire la distinction entre les *articles définis*, les *articles indéfinis* et les *articles partitifs*.

Lorsqu'un nom représente une notion abstraite (*courage* par exemple), on utilise l'*article partitif* : *Paul a **du** courage*. Mais, dès qu'on y ajoute un adjectif ou un complément, on recourt respectivement à l'*article indéfini* : *Paul a **un** grand courage*, ou à l'*article défini* : *Paul a **le** courage de son père*.

Plus délicat encore : Pourquoi dit-on *Une histoire de chasseur* (sans article devant *chasseur*) et non *Une histoire d'un chasseur* ? Pourquoi omet-on l'article dans : *avoir le mal de mer, armée de terre*, mais non dans : *avoir le mal **de** l'air, avoir le mal **de la** route, avoir le mal **des** montagnes, armée **de** l'air* ? Et il leur faut saisir la différence de sens entre la notion *du temps* et la notion *de temps*, ou entre *on parle **de** l'amour, on parle **d'**amour, on parle amour*.

Le système verbal

Tous les mots vietnamiens sont invariables. Les conjugaisons n'existent pas. C'est la raison pour laquelle les Vietnamiens appréhendent très difficilement le système verbal français. Grâce à mon expérience personnelle et à des conversations avec des étudiants vietnamiens, je me suis aperçu que l'emploi de l'imparfait, du passé simple et du passé composé leur donnait bien du fil à retordre.

Selon certains manuels d'apprentissage du français, l'imparfait sert à exprimer des actions longues et répétitives. On ne sera donc pas surpris d'entendre les Vietnamiens débutants formuler des phrases fautives comme *Je **visitais** la France trois fois* au lieu de *J'**ai** **visité** la France trois fois*. *J'**habitais** Paris pendant cinq ans* (ou *de 1980 à 1985*) au lieu de *J'**ai** **habité** Paris pendant cinq ans* (ou *de 1980 à 1985*).

En effet, lorsqu'on a affaire à des groupes nominaux comme *trois fois, quatre fois, x fois*, etc., qui précisent la fréquence exacte d'une action passée, ou aux circonstanciels de temps *pendant x ans* et *de 19XX à 19XX*, qui déterminent explicitement la durée d'une action passée, on utilise le passé composé (ou le passé simple), et non l'imparfait, car ce dernier sert à exprimer une action en cours d'accomplissement, à la différence du passé composé qui sert à traduire une action accomplie.

L'imparfait est compatible avec des adverbes ou des circonstanciels de temps comme *de temps en temps, de temps à autre, parfois, tous les jours, tous les matins, tous les soirs*, etc., qui ne précisent pas la fréquence exacte, pour

marquer la répétition d'une action passée : *Paul le voyait de temps en temps* (ou *de temps à autre* ou *parfois*). *Tous les matins, Paul se levait à huit heures*, mais *Paul l'a vu* (ou *le vit*) *trois fois*². *Trois matins de suite, Paul s'est levé* (ou *se leva*) *à huit heures*, car la fréquence est bien précisée dans ces deux dernières phrases. Toutefois, on peut rencontrer *Il était directeur pendant la guerre*, où la préposition *pendant* est suivie d'une durée moins précise.

Pourquoi nous enseignait-on que le **passé simple** vise à exprimer des actions brèves ? En réalité, des phrases comme : « *Il **marcha** trente jours, il **marcha** trente nuits.* » (Hugo, *Légende des siècles*). *Le Moyen Âge **dura** mille ans*, sont abondantes dans la littérature française. Ces exemples montrent que ce ne sont pas les actions qui sont brèves, mais leur perception ou leur vision qui est globale.

Les Vietnamiens pensent que le **passé composé** traduit une action proche, le **passé simple** une action éloignée, et qu'en outre le choix du **passé simple** relève d'un style soutenu. Les exemples suivants, empruntés à la presse française, sont susceptibles de les dérouter. Il convient donc, pour un étudiant vietnamien, de ne pas imiter ce type de mélange de temps verbaux. « *Le général Beauvallet **a commandé** la 2^e région militaire en 1965 avant de devenir gouverneur militaire... De février 1970 à juin 1973, il **fut** secrétaire général de la Défense nationale.* » (*Le Figaro*, « Disparitions », 19 janvier 2000.) « *D'abord, il y **a eu** le Journal de monsieur Nabe... Ensuite, il y **eut** les réflexions du même acabit de monsieur Camus dans son Journal de campagne...* » (*Epok*, « Edito », n° 8, 2000.)

On doit souligner que l'emploi de l'imparfait, du passé simple et du passé composé peut modifier le contenu d'une phrase. Les nuances exprimées dans les exemples suivants sont difficilement perçues par les apprenants vietnamiens : *Le général **attaqua** l'ennemi qui **se retira*** (le retrait est dû à l'attaque). *Le général **attaqua** l'ennemi qui **se retirait*** (l'attaque a lieu au moment où le retrait est déjà entamé). *Lorsqu'il **a annoncé** cette nouvelle, j'**ai été** triste* (je suis triste à cause de cette nouvelle). *Lorsqu'il **a annoncé** cette nouvelle, j'**étais** triste* (la nouvelle est annoncée au moment où je suis déjà triste, pour une autre raison).

Lorsqu'on enseigne les articles français aux étudiants étrangers on devrait donner des exemples soulignant les nuances entre l'*article défini*, l'*article indéfini* et l'*article partitif*.

2. Mais À cette époque-là, *Paul le voyait trois fois par jour*.

Quant à l'apprentissage du système verbal français, il faudrait combattre tous les clichés relatifs aux trois temps verbaux évoqués brièvement ci-dessus. Et aussi, par exemple en ce qui concerne le subjonctif, cesser de dire qu'il ne sert qu'à exprimer une action virtuelle, non réelle, alors qu'une phrase comme *Je suis content que tu sois venu me voir hier* exprime un fait bien réel.

En conclusion, je voudrais insister sur un point qui me paraît capital : la faculté d'apprentissage d'une langue étrangère par les adultes³.

N'ayant appris le français qu'à l'âge de vingt ans, j'ai pris pleinement conscience des difficultés auxquelles sont confrontés les adultes. Ceux-ci, dont l'esprit est imprégné des habitudes langagières de leur langue maternelle, sont amenés à s'appuyer, d'une façon consciente ou inconsciente, sur ses structures pour s'exprimer dans la langue étudiée, ce qui engendre des erreurs interlinguales et des interférences. Ils ont tendance à vouloir brûler les étapes. La plupart du temps, ils apprennent par raisonnement, car il leur est difficile d'apprendre par imprégnation les structures de la langue étudiée. Je suis donc convaincu, s'agissant des adultes et de leurs difficultés spécifiques, et quelle que soit la langue étudiée, qu'il conviendrait de mettre en œuvre une pédagogie qui leur soit propre. C'est pourquoi je me réjouis d'avoir constaté que, depuis une dizaine d'années, de nouvelles méthodes d'apprentissage du français pour adultes sont utilisées par les enseignants vietnamiens. J'essayerai, dans les années à venir, d'apporter ma modeste contribution à l'enseignement du français au Viêt Nam, notamment en aidant les étudiants et les enseignants à mieux maîtriser l'emploi des articles et le système verbal français. J'espère de tout cœur qu'une nouvelle approche de ces deux domaines grammaticaux, redoutés depuis toujours par les Vietnamiens, les incitera à s'y intéresser.

Danh Thành DO-HURINVILLE

3. Je tire ces réflexions de mon expérience d'enseignement de la grammaire vietnamienne à l'INALCO – Institut national des langues et civilisations orientales – (2000-2004), des cours de FLE (Français langue étrangère) suivis à l'université Paris III (1997-1998), et de mes conversations avec des professeurs de français au Viêt Nam.

NDLR : Danh Thành Do-Hurinville a obtenu la mention *très honorable, avec félicitations du jury*, pour la thèse de linguistique française qu'il a soutenue le 25 juin 2004.

L'ACADÉMIE GARDIENNE DE LA LANGUE

Les emplois recommandés ou déconseillés*

NUMÉRIQUE adj. XVII^e siècle. Dérivé savant du latin *numerus*, « nombre ».

1. Qui se rapporte aux nombres ; qui est représenté par un ou plusieurs nombres. *Donnée numérique. Opération numérique. Valeur numérique d'une équation. Analyse ou calcul numérique*, qui permet d'aboutir à la solution chiffrée d'un problème, d'une équation, d'une intégrale. *Calcul numérique*, s'emploie aussi, par opposition à *calcul littéral*, pour désigner l'ensemble des opérations effectuées sur des nombres arithmétiques.

2. INFORM. ÉLECTRON. Se dit, par opposition à *analogique*, du codage, du stockage, de la transmission d'informations ou de grandeurs physiques sous forme de chiffres ou de signaux à valeur discrète (ou discontinue). *En informatique, le traitement numérique de l'information utilise le mode binaire. Traitement numérique du son, des images. Appareil photographique numérique. Signal numérique.*

Par ext. Se dit de la représentation d'informations, de données sous forme de chiffres. *Panneau d'information, montre à affichage numérique.*

Dans ce sens, doit être préféré à l'anglais *digital*.

3. Qui tient au nombre, à la quantité. *La force, la supériorité numérique d'une armée. En dépit de son infériorité numérique, l'ennemi remporta une victoire éclatante.*

OBSTINATION n. f. XII^e siècle. Emprunté du latin *obstinatio*, « constance, persévérance, fermeté ».

Attachement opiniâtre à une idée, à un sentiment, à la réussite d'une entreprise ; caractère d'une personne obstinée. *Obstination invincible. L'emporter à force d'obstination. Vaincre l'obstination de quelqu'un.*

Contrairement à *persévérance*, *obstination* s'emploie parfois en mauvaise part.

OLYMPIADE n. f. XIII^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *olympias*, du grec *olumpias*, « célébration des Jeux olympiques » et « période de quatre ans entre deux Jeux ».

Intervalle de quatre ans séparant deux célébrations des Jeux olympiques dans la Grèce antique, et deux compétitions internationales des Jeux olympiques modernes. La première olympiade commence en l'an 776 avant Jésus-Christ. La liste des olympiades servait de référence dans le système de datation des Grecs.

Il est déconseillé d'employer le terme *olympiades* pour désigner les Jeux olympiques eux-mêmes.

* Extraits du fascicule NUE-PROPRIÉTÉ à ONGLETTE (21 décembre 2004) de la neuvième édition du *Dictionnaire de l'Académie française*. Les fascicules sont publiés par le *Journal officiel*, au fur et à mesure de l'avancement des travaux de l'Académie, et sur l'internet (de A à *négaton*) : <http://atilf.atilf.fr/academie9.htm>

M O T S E N P É R I L

ENGEANCER (S') v. être embarrassé de quelqu'un comme d'une mauvaise engeance.

« *Je ne veux qu'il soit dit dans le monde qu'une fille de la connaissance de Lisette se soit engeancée d'un robin [terme de dénigrement].* » (Dancourt.)

ENTRE-BAISER (S') v. Échanger des baisers.

« *Je descends, nous pourrons nous entre-baiser tous.* » (La Fontaine.)

ENTRE-BATTRE (S') v. Se battre l'un l'autre.

« *L'un jurait, l'autre injurait, tous s'entre-battaient.* » (Scarron.)

ENTREAGENT n. m. Habileté à se conduire entre les gens.

« *Ayant vécu dans deux des plus brillantes maisons de Paris, je n'avais pas laissé, malgré mon peu d'entregent, d'y faire quelques connaissances.* » (Rousseau.)

ESBROUFEUR n. m. Celui qui pratique le vol à l'esbroufe.

« *Celui des deux esbroufeurs qui est resté entre les mains de la police a refusé de faire connaître son nom et son domicile.* » (Gazette des Tribunaux.)

ESCARMOUCHER v.

1. Combattre par escarmouches, c'est-à-dire par petits engagements.

« *On ne combattit point, on ne fit qu'escarmoucher.* » (Littre.)

2. Disputer légèrement.

« *Escarmouchez seulement avec lui.* » (Mme de Sévigné.)

ÉTRANGER v.

1. Faire éloigner d'un lieu, désaccoutumer d'y venir, en parlant d'animaux.

« *Étranger le gibier, les loups d'un pays.* » (Littre.)

2. Écartier, éloigner, en parlant des personnes.

« *Ils se séparèrent, Monsieur outré, mais n'osant éclater, et le roi très-piqué, mais ne voulant pas étranger Monsieur.* » (Saint-Simon.)

« *J'ai regretté, précise Littré, que ce verbe, sauf pour l'usage technique dans la chasse, ait vieilli ; je constate que, même de notre temps, il n'est pas tout à fait hors d'emploi ; vous connaissez le mot des couturiers : "Madame, cette robe vous étrange. – Dès qu'un vêtement m'étrange, il n'est pas fait pour moi."* (Mme de Gasparin.) Ce mot signifie ici donner un caractère étranger. Il faut encourager les efforts contre la désuétude des mots dignes d'être conservés. Comment, en effet, remplacerait-on étranger dans cette phrase de Malherbe : "Une petite somme étrange celui qui l'emprunte, une grande le rend ennemi." ? »

Jean TRIBOUILLARD

ACCEPTIONS ET MOTS NOUVEAUX*

REÇU DE BORD (pour *mate's receipt*) : Document délivré par le second capitaine pour attester l'embarquement d'une marchandise.

SILLON HORAIRE. Forme abrégée : **SILLON** (pour *slot, train path*) : Période durant laquelle une infrastructure donnée est affectée à la circulation d'un train entre deux points du réseau ferré.

TRAIN AUTO-COUCHETTES. Abréviation : TAC (pour *car-sleeper train* [CST]) : Train qui transporte des automobiles et qui offre des places couchées à leurs passagers.

VÉHICULE PARTAGÉ. Synonyme : **VÉHICULE EN TEMPS PARTAGÉ** (pour *shared car*) : Véhicule dont l'usage est réservé à plusieurs utilisateurs successifs, selon une procédure de prise en charge simplifiée par rapport à la location traditionnelle.

VOL DIRECT (pour *direct flight*) : Vol d'un point à un autre sans changement d'avion, éventuellement avec atterrissage intermédiaire.

VOL SANS ESCALE (pour *non-stop flight*) : Vol d'un point à un autre sans atterrissage intermédiaire.

ANTISALISSURE (pour *antifouling*) : Qualifie un revêtement ayant la propriété de s'opposer au développement d'organismes vivants sur les surfaces immergées.

DÉGAZAGE (pour *degassing*) : Opération consistant, après déchargement, à ventiler les citernes à cargaison pour éliminer les gaz explosifs qu'elles contiennent. Note : Le terme *dégazage* est souvent utilisé improprement comme synonyme de *rejet en mer* (le plus souvent illicite) de déchets liquides ou solides.

REJET EN MER. Forme abrégée : **REJET** (pour *discharge*) : Le fait, pour un navire, de se débarrasser de résidus de cargaison ou de combustible en les rejetant à la mer.

Note : Le terme *dégazage* est souvent utilisé improprement comme synonyme de *rejet en mer* (le plus souvent illicite) de déchets liquides ou solides.

* Extraits des « Vocabulaire des transports et de l'urbanisme » et « Vocabulaire des transports », adoptés par la Commission générale de terminologie, et publiés au *Journal officiel*, le 21 et le 22 octobre 2004, consultables sur CRITER, base de données terminologiques de la Délégation générale à la langue française : www.culture.gouv.fr/culture/dglf/

Une nouvelle liste du « Vocabulaire de l'audiovisuel » a été publiée le 18 janvier 2005.

Fêtes médiévales à Provins

À l'étal du pâtissier et à l'ardoise du cuisinier, des plats sont proposés sur un **tranchoir**, soit une épaisse tranche de pain, servant d'assiette. Il s'agit d'**arboulastre**, de **bourse à la bisquette et poivre long**, de quiche aux herbes et gingembre, de **rabottes ventripotentes**, de **croquemouches** – ce sont des pâtisseries croquantes, en particulier de petits bonbons glacés mis comme ornement. De même, un **croquet** est une mince pâtisserie sèche qui croque sous la dent, un biscuit fort dur, garni d'amandes. Populairement, *être comme un croquet*, c'est être irritable, à cause de quelque chose d'irritant.

Une **fouace** est une galette de fleur de farine, si possible cuite sous la cendre. C'est par une sordide querelle au sujet de fouaces transportées par les sujets du bon roi Grandgousier et revendiquées par ceux du méchant Picrochole, que débute la guerre picrocholine décrite avec tant d'humour par Rabelais (I, 25) : « *Notez que c'est viande céleste manger à desjeuner raisins avec fouace fraîche...* » et La Fontaine écrit : « *Rendant fèves pour pois et pain blanc pour fouace.* » L'origine serait italienne *focaccia*, à partir du bas-latin *focacius*, « cuit au foyer », de *focus*, « foyer ».



L'**échaudé du fournil** connaît toujours le succès sous forme d'un petit gâteau d'œufs, de beurre et de sel, et de pâte échaudée, portée dans l'eau bouillante pendant vingt minutes.

Quant à **gastel**, c'est probablement un nom inventé pour réjouir maître Gaster, et **sacristain** s'inscrit parmi les termes dignes des romans picaresques.

Pierre DELAVEAU
Cercle Ambroise-Paré

Promenade au gré des étymons

Agrégat, agrément, agrégation... une certaine homophonie entre ces termes a attiré mon attention et m'a incité à rechercher l'origine et l'étymologie des mots comportant la syllabe *gré*... C'est là un exercice d'exploration qui peut conduire à des découvertes exaltantes et inattendues.

Et, tout d'abord, que signifie le mot *gré* ? C'est « la volonté, le bon plaisir, la liberté du choix de chacun » ; c'est un substantif particulier, qui s'emploie le plus souvent dans des expressions toutes faites, telles que *de bon gré, de mauvais gré, de son plein gré, contre son gré, savoir gré* ; et déjà, au sujet de cette dernière expression, il est vrai que la quasi-similitude des verbes *savoir* et *avoir* entraîne l'utilisation de l'un ou l'autre dans le langage courant. Est-ce une faute de grammaire, un solécisme que de dire *avoir gré* ? A priori, il ne paraît pas inexact d'accepter cette dernière expression, qui exprime, certes maladroitement, un sentiment de remerciement envers un bienfaiteur. Mais on peut estimer qu'« avoir gré » ne reflète qu'un sentiment très formel ; alors que *savoir gré* exprime une reconnaissance profonde envers un geste de bonté ou une récompense obtenus, qui a touché le cœur du bénéficiaire, ému toute son affectivité.

Il se trouve que, malgré les apparences, les termes incluant la syllabe *gré* ne constituent pas une seule famille : ils ne sont pas issus d'une racine commune, et il est nécessaire, pour en apprendre davantage sur leur parenté, de remonter à leur étymologie. *Gré* découle de l'adjectif latin *gratus* qui, sous sa forme neutre *gratum*, signifie « chose agréable » ; cette racine a fourni les mots *agrément, agréer, agrégation, agréage*, ce dernier actuellement complètement disparu et remplacé par le mot *courtage* ; quant à *agrégation*, il est tombé en désuétude, mais encore utilisé en Belgique, et s'applique à des actes administratifs.

De l'expression *mal gré* ou *mauvais gré* découle le verbe *maugréer*.

Le tout simple terme *agréer* transporte avec lui une ambiguïté, car il a deux significations :

– « approuver, recevoir volontiers » ;

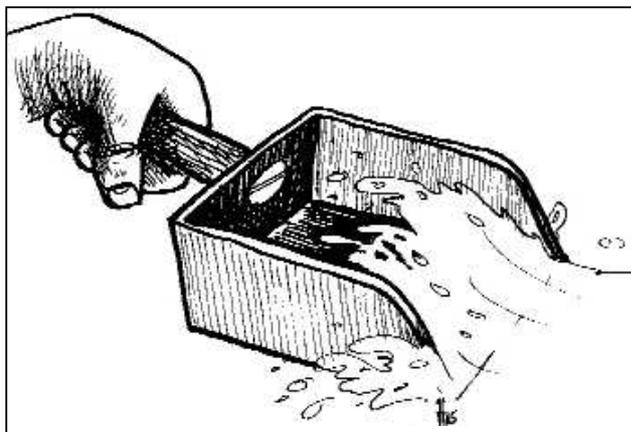
– « équiper un navire » ; l'origine en est alors le néerlandais *gereiden*, signifiant « préparer ». De cette racine-là vont découler les mots : *gréement, gréage, gréeur, gréer, agrès*.

Mais, de même que l'on peut dire *agréer* pour *gréer*, on peut dire *agréeur* pour *gréeur* et même pour *agreyeur*, désignant l'ouvrier qui dirige le fil dans les rainures d'un laminoir.

Passons maintenant au terme *agréger* : il dérive, pour sa part, de la racine latine *grex, gregis*, signifiant « troupeau d'animaux, troupe de personnes ». Il se retrouve dans les mots *agrégat, agrégation*, avec leurs divers sens. Et c'est encore de cette famille que fait partie le mot *grège* qui s'applique à la soie dans son état brut naturel.

Certains termes, voisins en apparence, ont en réalité une origine très différente : c'est par exemple le cas de *grégal*, qui s'applique à un vent méditerranéen d'est, et qui souffle donc à partir de la Grèce, *grégal* signifiant simplement « grec », d'où dérivent aussi le feu *grégeois* et le *grisou*.

Un autre exemple analogue est celui du verbe *agrener*, qui signifie « nourrir avec du grain », et dont l'origine ne pose donc pas de problème : mais d'où peut bien venir le verbe *agréner*, avec un accent aigu, dont le sens est « vider l'eau d'une embarcation », activité désignée plus volontiers sous le nom d'*écoper* ?



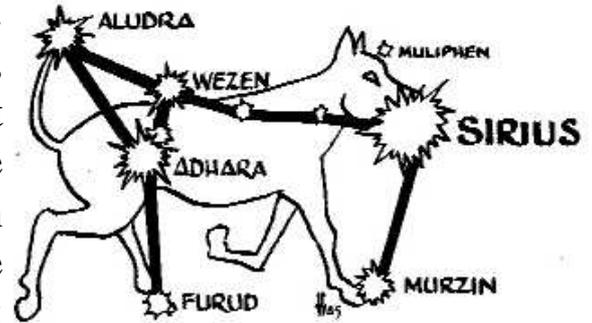
Arrêtons là notre errance à travers le vocabulaire, l'exhaustivité n'est pas notre but ; reconnaissons pourtant que cette recherche, pleine de détours, a fait resurgir de l'ombre divers mots tombés dans l'oubli mais toujours disponibles et prêts à reprendre du service pour peu que l'occasion leur en soit donnée et c'est avec plaisir que nous voyons s'y employer mainte personne désireuse d'épousseter et de faire reflourir ces vieux serviteurs sans emploi.

Joseph SANS
Cercle Blaise-Pascal

LA CHENILLE ET LA CHIENNE



À l'approche du printemps, les Aquitains sont confrontés au problème annuel et habituel de l'arrivée d'une chenille, la célèbre *processionnaire du pin*, répondant au doux nom de *Thaumatopeoa pityocampa* (mots grecs que l'on peut traduire par : « chenille du pin qui a l'art de faire des tours d'adresse »). Son nom commun, le même que celui de ses congénères, vient du latin *canicula*, « la petite chienne », en raison de la ressemblance de sa tête avec celle de l'animal. Le latin *canicula* désignait aussi une étoile, Sirius, de la constellation du Chien. Or, pendant un mois (du 24 juillet au 23 août environ), cette étoile et le soleil se lèvent et se couchent en même temps ; cette période, la plus chaude de l'année, a ainsi été nommée **canicule**. En vieux français, la chienne s'appelait *cagne* et avait un sens péjoratif. Ce nom lui venait du provençal *canha*, qui le tirait lui-même du latin *canis*, « le chien ». Les dérivés ont le même sens péjoratif. C'est ainsi que l'on connaît **cagnard**, « paresseux, indolent » ; **cagnard**, substantif masculin, désigne, en Provence, un lieu ensoleillé où l'on aime bien **s'acagnarder**, autrement dit « paresser ». On a encore **cagneux**, « qui a les genoux tournés en dedans », comme un mauvais chien.



Est-ce à dire que les khâgneux, élèves de khâgne, avaient une mauvaise constitution ? Peut-être ! En effet, on prétend que ce nom leur viendrait du fait que l'on demandait aux élèves des disciplines littéraires une constitution physique moins parfaite que celle que l'on demandait aux élèves des disciplines militaires. Quant à la graphie, pseudo-grecque, elle aurait été choisie par les khâgneux eux-mêmes pour marquer leur appartenance au milieu littéraire.

Le provençal avait un dérivé, **cagnotto**, qui désignait un récipient ressemblant à une tête de chien et qui nous a fourni **cagnotte**, genre de tirelire ayant la même apparence. Pas loin de là, l'italien avait le mot **canaglia**, « troupe de chiens », qui nous a donné **canaille**, avec le sens que l'on sait, et qui a éliminé le vieux français *chiennaille*. Citons encore : le **chenil** est l'abri du chien ; le **chenet** était décoré d'une tête de chien ; la **canine** est une dent pointue particulièrement développée chez le chien. Le diminutif

latin **catellus**, « petit chien », en passant par *chael* puis *chiau*, nous a donné **chiot**. Le **canari** n'a, semble-t-il, rien à voir avec le chien, et pourtant... Bien sûr, son nom vient des îles Canaries par l'intermédiaire de l'espagnol *canario*. Mais Pline prétend que les Canaries tiennent leur nom de la présence de grands chiens !

Philippe LASSERRE
Section de Bordeaux

DÉBAT N'EST PAS COMBAT

Ici ou là, il n'est plus rare d'entendre ou de voir écrit : « *Le débat est lancé...* », comme est lancé le grain aux poules, le verre plein à la figure de l'insulteur ou l'invective contre le détracteur.

C'est donner à la chose, d'emblée et sans raison, un caractère de vivacité qu'elle n'a pas forcément.

Dans un ordre d'idée voisin, on peut **lancer une idée** (ou mieux, la **proposer**), **lancer des arguments** à la tête d'un contradicteur (ou mieux, lui **opposer** ces arguments), **lancer une campagne** pour toucher tel ou tel public en faveur de tel ou tel message.

Le débat, lui, plus posément, peut **s'ouvrir**, **reprendre** quand il a été **interrompu**. On l'**abandonne** si les intervenants sont à bout d'arguments, ou si son intérêt perd de sa force. On **vide** le débat quand on se dit tout, et alors il est **clos**. Le débat est **soulevé** quand de façon fortuite quelqu'un en a l'idée et le **propose**.

Le président de séance **dirige** les débats, lesquels sont **suivis** par l'auditoire, le secrétaire les **résume**.

À l'instar de ces « lanceurs », ceux qui font métier de lire ou d'écrire, nous **lançons** ici un appel à plus d'exigence. La langue française perd de son attrait, de son excellence quand on passe à côté du mot propre.

Ouvrons le débat tout simplement, comme on ouvre un livre pour y puiser des satisfactions, des lumières propres à l'intelligence des choses et des hommes.

Jean FENECH

L ' H É R A L D I Q U E

En France, l'héraldique n'a pas bonne presse. Sous l'impulsion du vicomte de Montmorency, la Constituante, au début de la Révolution, décida l'abolition de la noblesse et de ses signes.

À tort, les armoiries (appelées improprement « blasons ») furent considérées comme appartenant à ces signes et l'on cassa, on martela, on détruisit ces témoignages de notre histoire, dont un tiers à peine appartenait à la noblesse. Villes, juridictions, corporations, métiers, bourgeois, paysans pouvaient posséder des armoiries.

L'héraldique est née en Europe occidentale, vers le XII^e siècle, quand les progrès de l'équipement des « tournoyeurs » ne permirent plus de les reconnaître dans les rencontres. Le casque avec un nasal et le heaume cachaient le visage. On prit l'habitude de peindre sur les boucliers (écus) des couleurs puis des signes de reconnaissance simples afin de les identifier.

Ces éléments, que l'héraldique nomme **émaux**, sont divisés en :

- **métaux** : blanc nommé **argent**
 jaune nommé **or**
- **couleurs** : noir nommé **sable**
 rouge nommé **gueules**
 bleu nommé **azur**
 vert nommé **sinople**

Il y a également les **fourrures** :

- vair** et **vairé**
- hermine** et **herminé**.

On s'aperçut également que l'on ne voyait pas bien un métal sur un métal (blanc sur jaune ou jaune sur blanc se distinguent mal).

De même, il était difficile de voir une couleur sur une couleur (bleu sur rouge ou rouge sur noir ou vert sur rouge et vice-versa). D'où la règle essentielle de l'héraldique : ne pas poser ni juxtaposer métal sur métal, ou couleur sur couleur. Notons au passage que les signaux employés sur nos routes respectent encore cette règle.

L'écu était composé d'un fond, le **champ** et, s'il n'y avait qu'émaux, on le disait **plain**. En s'en tenant à cette méthode trop simple, les

significations étaient limitées. On a donc eu l'idée de procéder à des **partitions** :

1. Une ligne verticale partageant l'écu en deux parties égales donne un **parti**. Dans ce cas, il doit y avoir un métal et une couleur (de part et d'autre de la verticale). 

2. Une ligne horizontale partageant l'écu en deux parties égales donne un **coupé** (mêmes exigences quant aux émaux). 

3. Une ligne oblique partant du haut de l'écu à gauche vers le bas à droite donne un **tranché** (mêmes exigences). 

4. Une ligne oblique partant du haut de l'écu à droite vers le bas à gauche donne un **taillé** (mêmes exigences). 

5. La combinaison 1 + 2 donne un **écartelé** ; 3 + 4, un **écartelé en sautoir** ; 1 + 2 + 3 + 4, un **gironné**.   

Il y a ensuite les pièces qui sont obtenues géométriquement :

1. Une ligne horizontale à un peu moins d'un tiers du haut de l'écu délimite la partie supérieure, qui s'appelle le **chef**. 

2. Deux lignes horizontales parallèles au milieu de l'écu (d'environ un quart de la hauteur) constituent une **fasce**. 

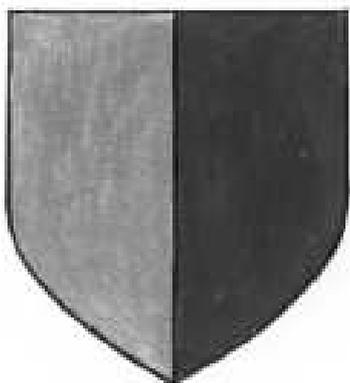
3. Deux lignes verticales parallèles au milieu de l'écu (d'environ un quart de la largeur) déterminent un **pal**. 

4. Deux lignes obliques parallèles (du haut à gauche au bas à droite) forment une **bande**. 

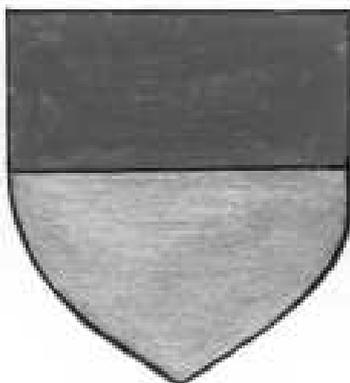
5. Deux lignes obliques parallèles (du haut à droite au bas à gauche) forment une **barre**. 

6. 2 + 3 = une **croix** ; 4 + 5 = un **sautoir**.  

Il y a enfin les **meubles**, qui sont les animaux, les plantes, les outils, les objets d'un usage plus ou moins courant et que doit découvrir la sagacité du lecteur. Je n'entre pas dans d'autres détails que vous découvrirez, j'en suis sûr, dans les ouvrages que je vous recommande¹. Signalons que **sénestre** et **dextre** s'entendent pour le porteur de l'écu qui nous regarde. Donc, pour l'observateur, *sénestre* est à droite et *dextre* à gauche.



Parti d'argent
et de gueules



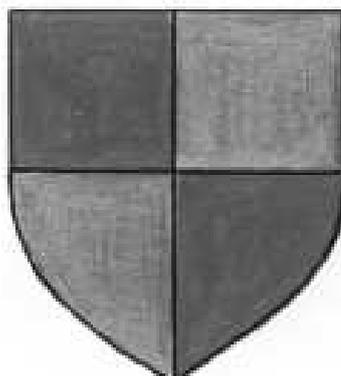
Coupé d'azur
et d'argent



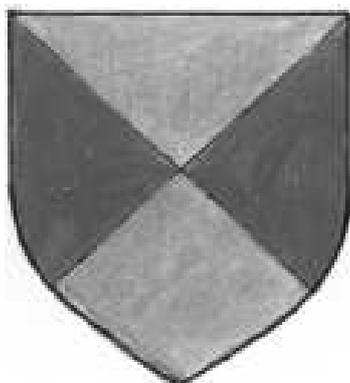
Tranché d'or
et de gueules



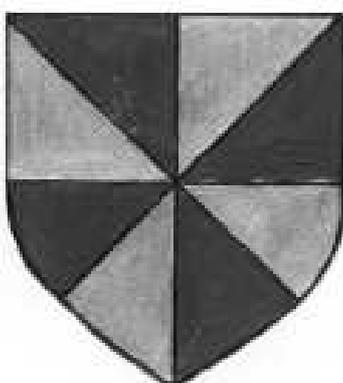
Taillé de gueules
et d'argent



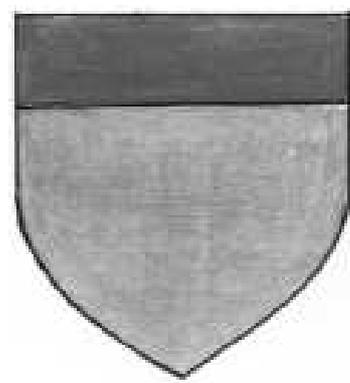
Écartelé d'azur
et d'or



Écartelé en sautoir
d'argent et d'azur



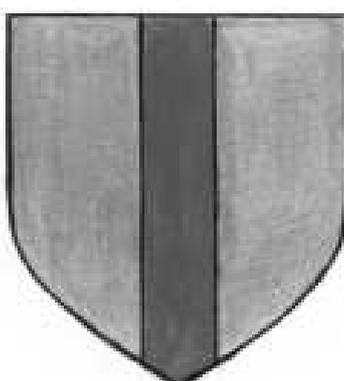
Gironné de gueules
et d'argent



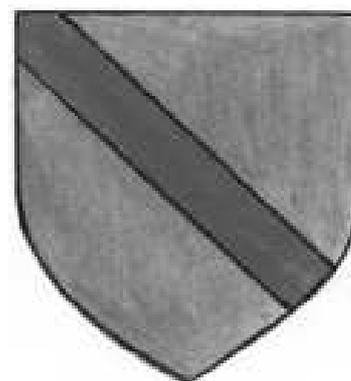
D'argent
au chef d'azur



D'argent à
la fasce de gueules



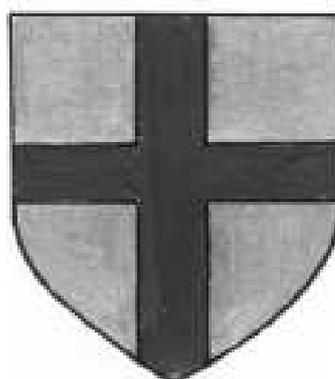
D'argent
au pal d'azur



D'or
à la bande d'azur



De gueules à
la barre d'or



D'argent à la
croix de gueules



D'azur au
sautoir d'argent



Bandé de gueules
et d'argent



De gueules à
deux barres d'argent

Les armoiries n'auraient eu qu'un usage assez limité si elles n'avaient servi que pour la guerre et les tournois. Mais peu à peu, vers 1300, l'usage s'en est répandu : ecclésiastiques, femmes, bourgeois, paysans, juridictions. On a fait graver les images des armoiries sur des matrices métalliques en creux et en les appliquant sur une matière passagèrement souple (cire chaude, par exemple), on a marqué ce qui est devenu une signature. Le **sceau** (plutôt l'empreinte du sceau) est une sorte de prise de possession et un acte est authentifié par cette méthode.

On connaît des centaines de milliers d'armoiries (peut-être plus d'un million) à travers ces sceaux ou dans les armoriaux (livres manuscrits où sont peintes des armoiries en couleur), compilés au cours des siècles par des hérauts d'armes ou des érudits.

Quel plaisir, quand on a appris cette méthode sans difficulté, en trois ou quatre heures, de se promener dans un château ou dans une église et de dire : « *D'azur à trois fleurs de lis d'or, armoiries royales.* » ; ou bien : « *D'or à la croix de gueules cantonnée de seize alérions d'azur, Montmorency.* » Un petit effort, et vous blasonnerez correctement.

Michel REGNIER

1. Quelques ouvrages :

- *Traité d'héraldique*, de Michel Pastoureau, (Picard, 2003, 407 p., 72 €).
- *L'Armorial Bellenville*, de Michel Pastoureau et Michel Popoff (éditions du Gui, 2004, 2 vol., 388 et 120 p., 305 €).
- *Armorial de l'ordre du Saint-Esprit*, de Michel Popoff (Léopard d'or, 1996, 240 p., 38,11 €).
- *L'Armorial Le Breton*, d'Emmanuel de Boos (Somogy, Centre historique des archives nationales, 2005, 272 p., 39 €).
- *Le Guide de l'héraldique : histoire, analyse et lecture des blasons*, de Claude Wenzler (Ouest-France, 2002, 223 p., 12 €).

NDLR : Le **P^r Pierre Delaveau** a étudié pour nos lecteurs quelques mots du vocabulaire de l'héraldique :

Héraldique, XV^e siècle, du latin médiéval *heraldicus* depuis *heraldus*, « héraut ».

Héraldiste n'apparut qu'en 1858.

Héraut a été lui-même formé à partir du francique *heriwald*, « qui dirige (*wald*) l'armée (*hari*) ».

Écu apparaît dans *la Chanson de Roland* sous forme d'*escut*, au sens de « bouclier », depuis le latin *scutum*. Celui qui portait l'écu du chevalier était l'écuyer (*scutarius*). Par la suite, l'écuyer fut spécialisé dans les soins des destriers (chevaux de guerre), puis d'autres chevaux tels que ceux du cirque, d'où l'expression *écuyer* et *écuyère*.

Fasce dérive du latin *fascia*, « bandelette ». *Fascia* est employé en anatomie humaine, par exemple dans le *fascia lata*.



ESPACE DE MAUVAISE HUMEUR

Par Jean Brua

KÉKÉCÉC'SAGES ?

Qui veut jouer au SMS ? Facile. Il suffit de contracter les syllabes phonétiquement pour occuper le moins d'espace possible en téléphonie électronique. C'est à peu près ce qui est arrivé au fameux « socle commun » préconisé pour l'éducation par les sages de la commission Thélot (du nom du dernier lauréat de la Carpeste anglaise), elle-même fortement contractée par une cascade de démissions. On peut être « sage » et craindre pour les fraudations la « révision à la baisse » de leurs composantes, l'introduction des poids et mesures anglais et la remise en question du contrôle de qualité. Chris d'œil à un avenir réducteur.



HEUREUX DE VOUS SAVOIR COLLECTIVEMENT INTERPELLÉS PAR LA DIMENSION COMIQUE DE LA DIGÉTRA CLASSIQUE



LA SAINTE-COMMISSION A ÉTABLI LA PRELVE DE VOS COUPABLES MÈNES ORTHOGRAPHIQUES



C O U P D E G U E U L E

Vous avez dit « *développement du râble* » ?



Attention ! Lorsque vous entendez l'expression « développement durable », n'allez surtout pas imaginer la croissance de l'arrière-train d'un lapin ou autre mammifère...

Si ce coup de gueule commence par un calembour, c'est que, face à la bouillie langagière caractéristique du bas-français, il ne reste bien souvent que la dérision. Essayons quand même de dépasser le ricanement – fût-il justifié – pour nous pencher sur les origines de cette expression énigmatique.

Elle est née aux Nations unies sous la plume d'un traducteur mal inspiré, et comme toute nouveauté calamiteuse, elle s'est très vite imposée partout¹. L'expression originelle (anglaise, bien entendu) est *sustainable development*. Pour une fois, il aurait fallu coller à l'anglais en traduisant *sustainable* par « [écologiquement] soutenable » ou « supportable [par l'environnement] », car c'est bien de cela qu'il s'agit. L'expression *sustainable development* désigne un développement économique considéré comme *écologiquement soutenable* (ou *supportable par l'environnement*), alors que sa traduction française semble désigner un développement capable de durer, abstraction faite de toute autre considération, ce qui ne signifie nullement la même chose. On est donc en présence d'une de ces formules magiques chères au « jargonautisme », qui s'appuient sur le *codage* au détriment de la *transparence*. Au lieu de pouvoir comprendre tout seul cette expression dès la première fois qu'il la rencontre, le néophyte est obligé de se la faire expliquer pour en connaître le sens, ce qui correspond au niveau zéro de la communication linguistique.

Une « *finance étiq*ue » ?

Autre exemple d'ésotérisme destiné à faire le tri entre l'élite initiée et le bas peuple : l'expression « finance éthique ». À l'entendre pour la première fois, on pourrait penser à un budget extrêmement réduit, car le *h* de l'adjectif est muet... Or, tel n'est pas le cas ! Les pères de cet autre

monstre à deux têtes – né de l'inversion aberrante des fonctions substantive et adjectivale – ont tout bonnement voulu parler d'*éthique financière*. La finance n'a vocation à être ni morale, ni immorale ; en revanche, l'éthique peut être qualifiée de financière, notamment. Mais pourquoi un cuistre pédant s'abaisserait-il à la clarté d'expression quand il peut passer pour un phénix en brandissant d'obscures notions sous le nez des profanes épatés... qui ne manqueront pas de l'imiter ensuite auprès des snobs de troisième main, encore plus ignares qu'eux ?

Synthèse finale (à la Pierre Dac) : devant un lapin étique du râble, une seule chose à faire : un emprunt au Crédit agricole pour en financer le développement.

François THOUVENIN

1. Ainsi, du reste, que l'emploi incantatoire de l'adjectif *durable*, mis de plus en plus à toutes les sauces.

PETITE ET DOUCE FRANCE

- « – Chéri, que veux-tu faire ce soir ?
 – On pourrait peut-être se faire un petit dîner en amoureux ?
 – Ah ! voilà une bonne idée. Aimerais-tu un petit apéritif ?
 – Pourquoi pas une petite coupe de champagne ?
 – Et on pourrait peut-être aller se faire un petit gueuleton au restaurant.
 – Mon petit chou, tu as une bonne adresse ?
 – Oui, Antoine m'a indiqué une petite auberge qui a l'air pas mal. »

Ces deux-là termineront certainement leur soirée par un petit café, voire un petit calva...

Pour nous, Français, tout est petit, mais c'est avant tout notre volonté de douceur, de gentillesse, de modestie, de tendresse. Un manque de confiance en nous-mêmes, diront certains. Il n'y a aucune arrière-pensée dans mes propos, sauf celle de vous prouver que je trouve mon « petit » pays très attachant.

Xavier BOISSAYE

L'euro, ou comment chercher la difficulté là où tout est simple

En écho à l'article de M. Jean Tribouillard dans le numéro du troisième trimestre 2004, je dois dire à mon tour que l'usage de l'euro – le mot, pas la monnaie – par nos concitoyens ne laisse pas de m'affliger. Je suis atterrée chaque fois que j'entends tous ces hiatus que sont les vingt « heuros », les cent « heuros » (quand ce n'est pas cent « zeuros », ce qui – sans euros – n'est pas cher), mais aussi tout simplement les trois « heuros » et autres deux « heuros ». Parmi ceux qui hésitent, beaucoup avouent qu'ils ignorent si l'adjectif numéral prend effectivement un *s* ou non. Il existe pourtant une astuce simple : remplacer le mot *euro* par le mot *an*. Démonstration : au lieu de dire vingt « heuros », il convient de dire vingt « teuros », et pourquoi ? Parce que l'on ne dirait jamais « j'ai vingt "hans" ». Imaginez-vous si l'on prononçait fautivement « le petit enfant de trois 'hans' », « le vieillard de quatre-vingts "hans" », « il a vécu jusqu'à cent "hans" », que d'hilarité en perspective ! À l'inverse, je suis soulagée si j'entends à la radio une publicité où l'orthoépie est respectée. Mais combien de fois, même sur France Culture – que je cite parce qu'elle a pour but avoué de développer la culture de ses auditeurs – ai-je entendu ces horribles hiatus ! J'ai même entendu une fois une émission de télévision où un animateur se faisait fort de prononcer correctement toutes les liaisons mais ne parvenait pas à entraîner à sa suite les participants, qui ponctuaient de lamentables « heuros » les sommes d'argent citées.

Quant à l'écrit, quelques cas sont également surprenants, même s'il semble communément admis que l'euro soit un substantif régulier, donc susceptible de s'accorder en nombre. Je me rappelle ainsi le cas de cette responsable d'une grande quincaillerie du XV^e arrondissement, que j'avais entendue morigéner son employé qui voulait écrire sur un avoir « cinq euros » au lieu de « cinq euro », comme cette dame le demandait. Je revins quelques jours plus tard munie d'un exemplaire de la directive ministérielle qui préconise d'accorder le mot *euro* et, avec les plus grandes précautions, je lui ai exposé qu'elle se trompait et qu'elle induisait ses employés en erreur.

Bref, je suis consternée que des choses aussi simples qu'une liaison ou un accord en nombre sans piège ni difficulté engendrent de telles énormités. Cela dit, je pense que formuler des remarques et se manifester auprès des

radios et autres médias qui répéteraient ce genre d'erreur entraînera nécessairement une amélioration de la situation. Il s'agit selon moi d'un point essentiel, car ce sont là les bases mêmes de la grammaire qui sont ébranlées.

Anne ROSNOBLET

NDLR : traductrice spécialisée dans la finance, Anne Rosnoblet est membre de DLF depuis 1992, année où, terminant ses années de collègue, elle a remporté le Concours du bon langage, organisé par la section de Touraine.

QUESTION DE DÉFINITION

AVOCAT. C'est une personne qui écrit un document de 10 000 mots et l'intitule « Sommaire ». (Franz Kafka.)

BAGNOLE. Vieille auto dont toutes les pièces font du bruit, sauf la radio.

COMPTABLE. Celui qui connaît le prix de toutes choses et la valeur de rien du tout.

CONSULTANT. Affairiste qui retire la montre de ton poignet, te donne l'heure et te fait payer le service.

ÉCONOMISTE. Expert qui saura demain pourquoi ce qu'il a prédit hier n'est pas arrivé aujourd'hui.

JURY. Groupe de douze personnes, réunies par un tirage au sort, pour décider qui, de l'accusé ou de la victime, a le meilleur avocat.

MARIAGE. Union qui permet à deux êtres de supporter des choses qu'ils n'auraient pas eu besoin de supporter s'ils étaient restés seuls.

PARENTS. Deux personnes qui apprennent à un enfant à parler et à marcher, pour ensuite lui dire de fermer son clapet et de s'asseoir.

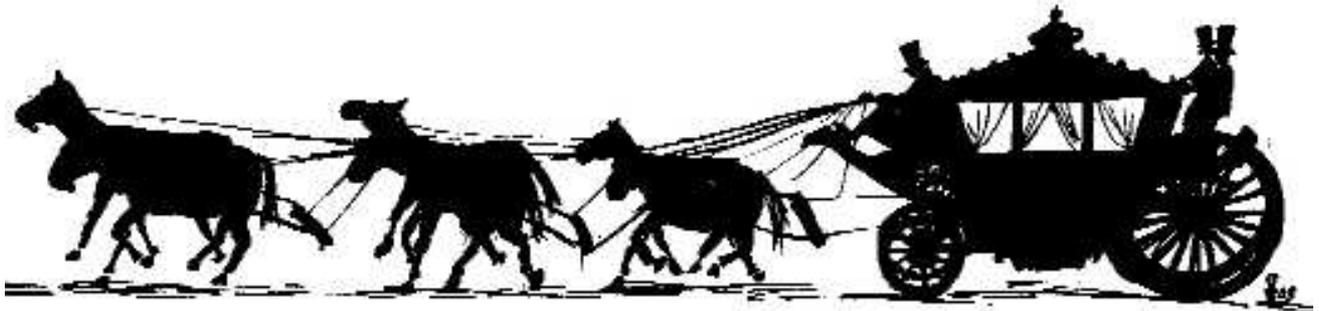
PSYCHIATRE. Homme intelligent qui aide ses patients à devenir cinglés.

POLITICIEN. Il obtient l'argent des riches et le vote des pauvres pour protéger les uns des autres.

Alfred GILDER

COCHONS LE COACH !

Déjà au XVII^e siècle en Angleterre, les favorites royales et autres dames à la mode rêvaient d'un *coach and six*, « carrosse à six chevaux ». Actuellement en France, des personnes plus sérieuses engagent un *coach* comme conseiller en diététique, rhétorique, psychologie, orientation professionnelle, etc.



En anglais, *coach* désigne une voiture, un coche, un carrosse, tous conduits par un *coachman*. Or, dans les grandes universités anglaises, l'usage s'est établi pour les jeunes étudiants, d'avoir recours au tutorat (*coaching*) d'un aîné pouvant les assister de ses conseils. Cet usage s'est transmis aux universités américaines, particulièrement dans le domaine sportif (*football coach*).

Cette assistance peut évoquer celle d'un cocher vous emmenant dans les jardins enchantés du savoir... Il reste à se méfier des mouches du *coach*.

Bernard de OLIVEIRA

COURRIEL DE NOÉ

« Sans une langue claire et précise, tout s'écroule. Ne croyez pas que l'anglais fera l'affaire, car vous aurez bientôt le franglais, l'allemançais, l'espagnolais, le portuglais, le sinanglais, le nipporicain, etc. »

Les Fils de Noé SA - Travaux bibliques et particuliers, www.babel.com

Christian HERSAN

I L F U T U N T E M P S . . .

Une sympathique association (CO.R.U.P.S.I.S.) a pour objectif de défendre le passé simple et l'imparfait du subjonctif. Effectivement, ces temps de la langue française sont attaqués, et il est de bon ton dans les milieux laxistes de dire qu'ils ont disparu et ne servent à rien. Voire !

Dans une revue médicale de langue anglaise, à propos d'un cas clinique qui se terminait par la mort du patient, il était écrit : « ... *and the patient died.* » Ce qui était traduit en français par « ... et le malade mourait » au lieu de « ... et le malade mourut ». Si l'on faisait de l'humour noir, on pourrait demander au traducteur : « Combien de fois par jour ce malade mourait-il ? »

En anglais, et dans les langues germaniques en général, il n'y a qu'un seul temps, le prétérit, qui corresponde au passé simple, au passé composé et à l'imparfait du français.

Sans entrer dans le détail de toutes les nuances d'utilisation de ces temps, l'imparfait indique une continuité dans le passé sans notion de début ni de fin ; le passé simple (ou défini) indique un fait achevé à un moment déterminé du passé. Exemple : *chaque jour le train arrivait à 7 h 34. Ce jour-là, le train arriva à 8 heures.*

Pour illustrer l'utilité du passé simple, voici un extrait de *Voyage autour de mon jardin*, d'Alphonse Karr, où l'auteur décrit une scène très vivante grâce à l'alternance de l'imparfait et du passé simple :

« J'arrivai le matin pour passer quelques instants avec vous, ainsi que j'en avais l'habitude – j'ignorais que ce jour fût celui de votre départ, et je restai surpris de l'air inusité qu'avait votre maison – tout le monde paraissait inquiet et affairé ; vos domestiques montaient et descendaient rapidement. Une élégante calèche de voyage était tout attelée dans votre cour. Au moment où j'entrai, le postillon avait déjà placé une de ses grosses bottes sur l'étrier d'un des deux chevaux ; un de vos gens, monté en courrier pour commander les relais, tourmentait son cheval qui piaffait sous lui.

Arrivé près de vous, je vous trouvais distrait et préoccupé ; vous parûtes faire un effort pour répondre à mes questions et m'adresser quelques paroles ; vous sembliez agité comme un oiseau qui va s'envoler.

Vous me dîtes adieu en me serrant la main, puis vous montâtes dans la voiture ; Arthur, votre valet de chambre, monta derrière ; vous fîtes un signe, et le courrier partit au galop.

En même temps, le postillon sortit de la cour et fit bruyamment claquer son fouet en manière de fanfare.

Les voisins étaient aux fenêtres, les passants s'arrêtaient ; vous me fîtes encore adieu d'un signe de main et vous dîtes au postillon : Partez !

Les chevaux prirent le galop et ne tardèrent pas à disparaître au détour de la rue.

Pour moi, je restai debout, étourdi, stupéfait, triste, mécontent, humilié, sans savoir précisément pourquoi. »

Supprimez le passé simple de cette scène et tout le charme, tout le mouvement, toute la vivacité disparaissent. Il n'y a plus rien. Le français est riche et nuancé ; ne l'appauvrissons pas ; gardons et employons quand il le faut le passé simple (et l'imparfait du subjonctif).

Alain FAJARDY

TOUT-PETITS, À VOS LIVRES !

Alors qu'est réactivé un vaste débat sur l'éducation des plus jeunes et l'acquisition des savoirs fondamentaux, plusieurs ouvrages proposant aux enfants de « jouer avec la langue » ont paru ces derniers temps : livres de dictées progressives, mots croisés commentés, etc. Si ces nouvelles publications semblent rencontrer un regain d'intérêt auprès des enfants scolarisés, il est plus difficile de dénicher des titres destinés aux plus petits. Trois livrets narrant les aventures des habitants du village de La Phrase, qui nous arrivent du Québec, viennent combler cette lacune.



Chantal Contant enseigne le français depuis vingt ans à l'université du Québec à Montréal, établissement réputé dans la Belle Province. Elle a beau apprendre à ses étudiants les subtilités de la conjugaison des verbes dits du troisième groupe, cela n'a pas empêché la mère rayonnante qu'elle est de publier trois livres pour enfants qui vont de pair : *Les Habitants du village de La Phrase*, *Le Verbe visite les pronoms* et *L'Histoire amusante de Participe Passé*¹.

Les titres qui composent cette série sont de véritables succès de vente dans les librairies francophones d'Amérique du Nord. On en comprend vite les

raisons lorsqu'on les feuillette² : le format est aussi maniable qu'agréable, les caractères suffisamment gros, le texte assez aéré, les illustrations attrayantes. Mais surtout, Chantal Contant a visé un but pédagogique évident : enseigner aux enfants en les amusant. Ou, plus exactement, sans qu'ils s'en rendent compte ! Ainsi est-il question, dans l'un des opuscules, d'une petite fille nommée *Participe passé* et de ses amis, *Être* – parfois accompagné de l'un de ses frères jumeaux, *À Qui ?* (très détestable, puisqu'il est criard, obstiné et insupportable, surnommé de ce fait *COI*) ou *Essentiel* – et *Avoir* (qui, paraît-il², prend souvent les jouets ou la bicyclette de *Participe* sans lui en demander la permission...), ainsi que de sa marraine, *COD*. Des applications grammaticales, s'adressant aux parents, ponctuent l'histoire. En quinze pages, le conte illustre le comportement du participe passé employé seul, avec *être* seulement, avec *avoir* seulement, avec *avoir* et un complément d'objet direct placé avant ou après le verbe, et même avec un verbe pronominal avec pronom réfléchi.

Les Habitants du village de La Phrase – qui existe aussi sous forme de cédérom avec exercices – s'ouvre sur une contrée bien plaisante : dans son royaume, *Le Verbe* est entouré de ses « fous », qui ne cessent de le contredire : « *Ils font tout pour modifier ses paroles, en ajoutant invariablement des commentaires.* » Il s'agit des adverbes, on l'aura compris.

Dans *Le Verbe visite les pronoms*, l'objectif pédagogique est toujours le même, et Chantal Contant sait captiver l'intérêt de ses lecteurs « en herbe », puisqu'elle relate entre autres le malheur qui se produit pendant un déjeuner, au cours duquel *Participe* laisse tomber de la sauce tomate sur la cape rouge portant la lettre *e* qu'on lui a offerte, tache qui a la forme... d'un accent aigu.

Bref, des livres comme ceux-là ne peuvent qu'être recommandés aux parents, qui, en les lisant avec leurs enfants, initieront agréablement ces derniers à quelques-unes des subtilités de notre belle langue.

Romain MULLER

1. *Les Habitants du village de La Phrase* (24 p., 9,55 €), *L'Histoire amusante de Participe Passé* (14 p., 9,55 €) et *Le Verbe visite les pronoms* (24 p., 9,55 €) sont publiés aux éditions Complètement Litho. En Europe, ces titres s'obtiennent auprès de la Librairie du Québec, 30, rue Gay-Lussac, 75005 Paris, tél. : 01 43 54 49 02.

2. : Nouvelle orthographe (voir www.orthographe-recommandee.info).

Application de la loi du 4 août 1994 : bilan

2004 a marqué le dixième anniversaire de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, dite loi « Toubon ».

I. Rappel de la législation

Elle fait suite à celle du 31 décembre 1975, dite loi « Bas-Lauriol ». Le texte prévoyait principalement l'emploi obligatoire de la langue française dans les relations commerciales (étiquetages, certificats de garantie, modes d'emploi...), l'audiovisuel, les offres d'emploi, l'information du public (informations de nature non commerciale), les contrats publics et les contrats de travail. La loi du 4 août 1994 élargit son champ d'application aux messages accompagnant les marques (slogans), aux contrats privés chargés d'exécuter une mission de service public, à l'enseignement, aux réunions publiques (manifestations, colloques ou congrès), ainsi qu'à plusieurs domaines du monde du travail. Les règlements intérieurs des entreprises, les conventions et accords collectifs de travail, les conventions d'entreprise ou d'établissement et les documents comportant des obligations pour le salarié ou des dispositions dont la connaissance est nécessaire à celui-ci pour l'exécution de son travail doivent être, selon la loi de 1994, rédigés en français.

La loi précise que dans les relations commerciales et l'information du public la présentation en français doit être aussi lisible, audible ou intelligible que la présentation en langue étrangère.

Elle prévoit des obligations spécifiques aux personnes publiques ou aux personnes privées exerçant une mission de service public (double traduction en cas de traduction d'une information destinée au public, dispositif de traduction pour les réunions publiques, résumé en français des publications, revues et communications établies en langue étrangère qu'elles diffusent en France, prohibition des marques constituées d'une expression ou d'un terme étrangers).

II. Les contraintes du droit communautaire

Comme pour la loi de 1975, son application a subi les contraintes de cet ordre juridique dans le domaine commercial. En l'absence de dispositions linguistiques dans le traité instituant la Communauté européenne, la jurisprudence communautaire a admis que les États membres pouvaient édicter des normes linguistiques dans le domaine économique et commercial à condition qu'elles soient justifiées par l'impératif de l'information et de la protection des consommateurs.

Le critère retenu est celui de la compréhension par le consommateur des caractéristiques des produits mis en vente afin qu'il puisse les acheter ou les utiliser en toute connaissance de cause. La Cour de justice des Communautés européennes, dans un arrêt du 3 juin 1999, Colim, affirme que les États membres peuvent adopter des mesures nationales exigeant que ces mentions soient libellées dans la langue du pays dans laquelle les produits sont vendus ou dans une autre langue aisément compréhensible pour les consommateurs, à la condition que ces mesures soient limitées aux mentions auxquelles l'État membre attribue un caractère obligatoire, et pour lesquelles l'emploi d'autres moyens que leur traduction ne permettrait pas d'assurer une information des consommateurs appropriée.

La jurisprudence communautaire admet comme équivalent l'utilisation des langues nationales ou officielles des États membres et une autre langue aisément compréhensible pour les consommateurs. En outre, elle retient d'autres moyens de substitution que le moyen linguistique (dessins, symboles, pictogrammes...).

La contrariété entre la jurisprudence communautaire et la loi du 4 août 1994 a obligé l'État français, à la suite de l'arrêt Colim précité, à admettre, dans une circulaire du 20 septembre 2001, dite « circulaire Tasca », que l'article 2 de la loi (qui concerne les relations commerciales) ne faisait pas obstacle à la possibilité d'utiliser d'autres moyens d'information du consommateur, comme les dessins, symboles ou pictogrammes. Ce texte précisait que ceux-ci pouvaient être accompagnés de mentions en langue étrangère non traduites en français, dès lors que les dessins, symboles ou pictogrammes et les mentions sont soit équivalents, soit complémentaires, sous réserve qu'ils ne soient pas de nature à induire en erreur le consommateur.

Le Conseil d'État, à la suite d'une requête formée par l'association Avenir de la langue française, a annulé, le 30 juillet 2003, la disposition de cette circulaire pour incompétence.

L'arrêt du Conseil d'État va contraindre les autorités administratives françaises à ordonner de ne pas appliquer la loi dans ses dispositions contraires au droit communautaire. Il s'agira d'assurer au consommateur une information appropriée indépendamment du moyen utilisé. La conception des moyens retenus par le droit communautaire limite ainsi la portée de l'article 2.

III. Application

Cet article est cependant celui qui est le plus contrôlé et appliqué, principalement par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), sans doute parce qu'il concerne l'information et la protection du consommateur.

Toutefois, une baisse des actions de cette administration peut être constatée. Le nombre de procédures contentieuses engagées par rapport au nombre total des manquements a diminué presque de moitié entre 1995 et 2003. Le même phénomène peut être observé concernant le nombre de jugements prononcés sur le fondement de cet article : 127 en 1997 ; 24 en 2003 (12 classements sans suite, 5 avertissements judiciaires et 7 jugements définitifs).

L'ensemble de ces chiffres montre qu'en pratique les infractions à l'article 2 sont rarement sanctionnées. Cette situation apparaît difficilement compréhensible, dans la mesure où les infractions intéressent un domaine fondamental : l'information et la protection du consommateur.

Le CSA, compétent pour contrôler l'application de la loi dans le domaine de l'audiovisuel, agit au moyen de rappels à la réglementation. À notre connaissance, aucune procédure contentieuse n'a été engagée sur le fondement de la loi.

Dans le domaine du travail, un jugement du tribunal de police de Saint-Ouen, en date du 5 juin 1998, a relaxé un prévenu au motif que les documents techniques utilisés dans son entreprise, rédigés en anglais, étaient reçus de l'étranger, exception prévue par la loi¹.

En matière de réunions publiques, un jugement du tribunal de police de Paris, en date du 1^{er} février 2001, a condamné une école d'ingénieurs, au motif que les documents distribués lors d'un colloque étaient exclusivement rédigés en anglais, sans résumé en français.

En conclusion, si la loi du 4 août 1994 a reçu une application que l'on peut qualifier de satisfaisante dans le domaine de l'information et de la protection du consommateur dans les premières années de son entrée en vigueur, cette application apparaît aujourd'hui, et pour l'ensemble des articles, limitée, voire exceptionnelle.

IV. Propositions

Pour remédier à cette situation, plusieurs propositions peuvent être formulées.

1) Établir des statistiques officielles sur l'application de l'ensemble des dispositions de ce texte afin de pouvoir porter un jugement en toute connaissance de cause.

2) Mobiliser la DGCCRF afin que des procédures contentieuses soient plus souvent engagées.

3) Mobiliser les parquets afin que le taux de classement des procédures diminue. Ce taux était de 27,3 % en 2000 (dernier chiffre connu) contre 19,6 % en 1999.

4) Assermenter les inspecteurs et des conseillers techniques du ministère de la Culture ainsi que des agents des associations agréées afin de leur conférer un pouvoir de constatation des infractions, comme c'est le cas pour les agents des sociétés d'auteurs. Outre la DGCCRF, compétente pour dresser procès-verbal pour les infractions aux dispositions de l'article 2 de la loi, les officiers et agents de police judiciaire le sont pour toute infraction aux dispositions de ce texte. Or leur intervention est en pratique difficile, particulièrement en matière de réunions publiques.

5) Inscrire dans le « traité établissant une Constitution pour l'Europe », abusivement appelé « Constitution européenne », ou dans le traité CE s'il n'est pas ratifié, ainsi que dans les textes internationaux qui comportent une incidence linguistique, comme les accords commerciaux adoptés dans le cadre de l'OMC, dont est membre la Communauté européenne, des dispositions linguistiques précises permettant aux États membres de garantir l'utilisation de leur(s) langue(s) pour des motifs linguistiques ou culturels.

Jean-Claude AMBOISE

1. Un jugement du tribunal de grande instance de Versailles fait pour la première fois une application favorable de ce texte dans ce domaine (voir à la p. 56).

NDLR : Jean-Claude Amboise est avocat au barreau de Paris et docteur en droit.

EXTRAIT DE LA LETTRE DU CSA*

Mettre au jour et mettre à jour

Voisines par la forme, ces deux locutions ont d'abord commencé à être confondues, et aujourd'hui *mettre à jour* est systématiquement employée à la place de *mettre au jour*.

Mettre à jour, c'est tenir en ordre, actualiser en tenant compte des nouvelles données : *mettre à jour ses comptes, sa correspondance...*

Mettre au jour signifie faire apparaître à la lumière, au jour comme *mettre au jour un enfant* qui, lui, vient au jour, lui donner naissance. On *met au jour des vestiges archéologiques* qui étaient restés enterrés depuis les temps antiques. On *met au jour des pratiques frauduleuses, des malversations*, on ne les met pas à jour.

Bien que même des écrivains emploient la première expression au lieu de la seconde, il est bon de maintenir la distinction entre les deux afin que l'on puisse continuer de vivre au grand jour, et non vivre à grand jour.

* Numéro 178 (novembre 2004).

UNE AFFAIRE EXEMPLAIRE

La société américaine *General electric medical systems* (GEMS) est installée à Buc, dans les Yvelines, et compte environ 1 500 employés.

Depuis plusieurs années, les représentants syndicaux du comité d'hygiène et sécurité avaient tenté d'obtenir l'application de la loi du 4 août 1994 dans le cadre de leur travail. Cette loi précise que tout document nécessaire à la bonne exécution de leur travail doit être traduit en français. Or, les employés de la GEMS recevaient des notes, devaient travailler avec des guides techniques, consulter des écrans rédigés en anglais, sans traduction. Comme toujours dans ces cas-là, les employés, au début, n'osaient protester de peur de passer pour des attardés et des incompetents et de compromettre leur évolution de carrière. Mais, heureusement, des exemples extérieurs ont donné confiance à quelques salariés et à leurs représentants pour demander de pouvoir travailler en français. Devant les réponses dilatoires et les refus de la direction, les syndicats ont été contraints de porter l'affaire devant la justice. C'est ainsi qu'une audience a eu lieu le 23 novembre 2004 devant le tribunal de grande instance de Versailles.

Le jugement, rendu le 12 janvier, a confirmé le bien-fondé des réclamations des salariés et condamné la direction de GEMS à faire traduire les documents et les logiciels incriminés.

La société GEMS a fait appel du jugement, mais nous retenons que le tribunal a bien interprété comme nous et les salariés de GEMS les articles de la loi du 4 août 1994 relatifs à l'emploi de la langue française dans les entreprises.

Nous ne nous réjouissons pas de voir se développer des conflits dans les entreprises, qui doivent consacrer tous leurs efforts au développement et au maintien de l'emploi. Mais le bannissement de notre langue, que les préoccupations précédentes ne justifient pas, nécessitait, et nécessite dans d'autres entreprises, une révolte salutaire des salariés pour qu'enfin s'applique la loi, tout simplement.

Nous espérons que les entreprises qui imposent abusivement l'anglais prendront désormais des mesures de correction en faveur de la langue française pour éviter d'en arriver à un contentieux toujours regrettable.

Marceau DÉCHAMPS

SUR L'INTERNET

www.russievirtuelle.com

Ce site entièrement en français, créé par Skirlet, une jeune femme ukrainienne, est consacré à la Russie et aux Russes. Outre la diversité des rubriques : humour, jeux, prénoms, mythologie slave, recettes de cuisine..., ce qui surprend agréablement, c'est la qualité de la langue. On aimerait trouver souvent des sites réalisés par des Français avec une qualité linguistique au moins équivalente. Preuve ô combien réconfortante que notre français trouve encore des défenseurs et des amoureux à l'étranger.

www.dsi.univ-paris5.fr/typo.htm

Je reproduis partiellement l'introduction trouvée sur le site :

Règles de typographie française

« Il est toujours agréable de lire des documents bien composés, sans fautes sémantiques ou syntaxiques, sans abréviations incompréhensibles, normalement accentués et ponctués. Voici quelques règles extraites du Manuel de typographie française élémentaire d'Yves Perrousseau. »

Il ne s'agit donc pas d'un inventaire exhaustif, mais très suffisant pour satisfaire les besoins d'un amateur.

Jacques PÉPIN

Mots de cinq lettres

Pour trouver les mots correspondant à ces définitions, changez une voyelle.

1. Signal sonore dans les grands bois.
2. Plat et friand des eaux douces.
3. Soumet à des traitements péjoratifs, punit.
4. Halogène.
5. Peut correspondre à un temps chaud.

Pierre DELAVEAU

* Solution page XIV.

LA LANGUE FRANÇAISE POUR UN ÉCRIVAIN

GEORGES MEMMI



*Ma France**, le dernier ouvrage de Georges Memmi, est une superbe lettre d'amour à la France et à la langue française. Après *Pour tout dire* (éditions de Fallois, 1996), dont nous avons publié un extrait dans le numéro 183, nous ne résistons pas au plaisir de lui consacrer de nouveau cette rubrique, le plus difficile étant de choisir un passage parmi tous ceux qui mériteraient d'y figurer.

La langue que la France m'a prêtée est un vêtement dont je reconnais la texture, la couleur et la coupe. Je m'y suis introduit comme dans un habit de noce. Si j'écris lentement, ce n'est pas par nécessité mais par dévotion. Écrire vite ? Je craindrais trop de paraître désinvolte, de manquer de respect à la langue française. Je la manie comme je le ferais d'un objet précieux dont on m'a confié la garde. C'est un gage de ma gratitude. J'en caresse les mots des yeux et des mains, je me soucie de ceux dont elle aime se nourrir, je veille à ce qu'elle n'ait ni froid ni chaud, ni faim ni soif. Je me méfie des approximations et des lieux communs qui martyriseraient son beau visage. Je sais qu'elle n'aime pas les clichés qui la banalisent. Elle les juge communs et stupides. La langue française apprécie la nouveauté, les lumières du bal, les fards, la précision, la finesse du raisonnement et l'intelligence.

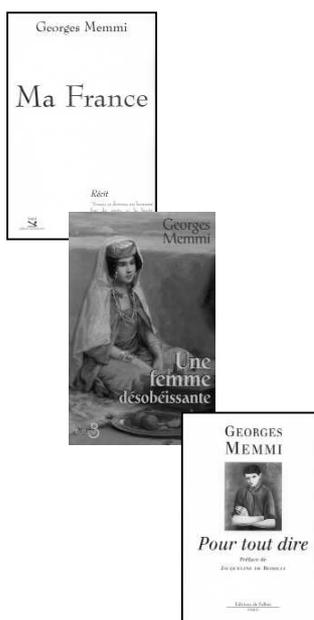
Mal écrire en français serait pour moi le pire échec. Je risquerais d'apparaître dans ce cas, et à mes yeux d'abord, pour un homme installé en langue française par erreur ou par imposture.

Une pauvreté d'écriture, un barbarisme seraient sans doute plus facilement pardonnés à un Poitevin ou à un Bourguignon qu'à un écrivain qui s'enorgueillit de ne pas s'exprimer dans sa langue maternelle. J'aurais trop peur que mes fautes me désignent à la critique, à la moquerie, comme le faisaient, au temps de mon enfance, ma judéité, ma pauvreté, ma maigreur de mal nourri.

Écrire en français, c'est mériter inlassablement une citoyenneté pourtant déjà accordée...

Écrire, cela emplit ma bouche du goût frais des aveux amoureux.

* Éditions Safed-Werndorfer, 2004, p. 65-66 (140 p., 18 €).



Georges Memmi est né en 1929, à La Goulette (Tunisie). Diplômé de l'EHESS (École des Hautes études en sciences sociales).

Il acquiert la nationalité française en 1970.

Carrière : directeur commercial puis directeur général-adjoint du groupe Prestil (1956-1967) ; président-directeur général de la SA Georges Memmi jusqu'en 1989.

Œuvres :

Qui se souvient du Café Rubens (Lattès, 1985)

Le Droit à la France, en collaboration avec le Pr Salem Kacett (Belfond, 1991)

Une île en Méditerranée (Belfond, 1992)

Pour tout dire, préfacé par Jacqueline de Romilly, de l'Académie française (Éditions de Fallois, 1996)

Une Femme désobéissante (Belfond, 2000).

NOUVELLES PUBLICATIONS

« **L'AVENIR S'ÉCRIT AUSSI EN FRANÇAIS** », *PANORAMIQUES* (n° 69),
 sous la direction de **Marc FAVRE d'ÉCHALLENS**
Corlet - Marianne, 4^e trimestre 2004, 232 p., 14 €



Outil de propagande désormais indispensable, le dernier numéro de *Panoramiques* contient 201 pages consacrées à la langue française. Soit vingt-cinq contributions qu'inspire une même inquiétude, plus saine qu'une béate inconscience. Il faudrait, pour ne pas être injuste, énumérer tous les auteurs, dont beaucoup prennent à DLF part active (voir *DLF*, n° 213, p. 62). C'est une prose serrée, mais illustrée de textes et tableaux, argumentée et tenace, polyphonique, mais orientée dans trois directions : elle dresse l'état des lieux du français, dévoile la part maudite de la langue, cet instrument de domination, puis détaille les moyens de lutte à mettre en œuvre. Marc Favre d'Échallens met les points sur les i : « *Il ne s'agit pas de regretter le temps du français triomphant parlé par la haute aristocratie européenne. La langue des élites finissantes et éclairées de la fin du XVIII^e siècle ne peut pas constituer le point d'ancrage du français du XXI^e siècle. De même, la langue des hussards noirs de la III^e République ne peut pas être retenue. Cette école républicaine souvent mythifiée a été aussi, par certains de ses aspects idéologiques, castratrice et réductrice.* » L'avenir du français passe bien par le pluralisme linguistique, à condition qu'il ne soit pas réduit à ce bilinguisme caricatural où l'anglais est systématiquement présent.

Romain VAISSERMANN



DÉSIRS FRANCOPHONES, DÉSIRS FRANCOPHILES, d'Axel MAUGEY
Lettres du Monde, 2004, 196 p., 20 €

Ce sont cette fois des voyages – à travers les pays, à travers les livres – qui charment le lecteur de ce nouvel essai roboratif appelant à l'avènement d'un multiculturalisme conçu comme la vocation sinon première du moins retrouvée du français. L'auteur, sur lequel on apprendra beaucoup en lisant le quatrième chapitre (autobiographique), affirme que le français est la « *première langue choisie* » dans le monde et étaye ce jugement par des chiffres, toujours discutables, comme par la qualité – celle-ci indiscutable – des rencontres que permet notre langue. Mais attention : si l'auteur, connu pour son optimisme, décrit « *la situation difficile du français au Brésil* », c'est que la forêt brûle là-bas, mais aussi le français.

R. V.



L'AVENIR DES LANGUES,
 de **Pierre JUDET de LA COMBE** et **Heinz WISMANN**
Cerf, « Repenser les Humanités », 2004, 242 p., 20 €

Deux philologues, qui plus est classicisants, nous parler d'avenir ? Oui : la prospective gagne à s'élancer de loin. Partant du constat que « *l'enseignement de la langue maternelle est devenu le vrai enjeu de l'éducation publique* » dans le cadre européen, les auteurs montrent que la langue – « *figure singulière de l'universel* » – emporte avec elle la culture, et dépasse les langages techniques dont on voudrait doter les plus jeunes à des fins de

carrière. Ce livre, issu d'un rapport sur l'avenir des études classiques en France commandé par l'Éducation nationale, est un plaidoyer pour l'apprentissage des langues que personne ne parle, mais démontre aussi que les langues nationales ne sont pas des langues formelles (scientifiques, commerciales...), qu'il n'y a pas d'économie possible d'aucune langue formelle sans perte, que tel qui prétendrait à son profit n'utiliser qu'une seule langue, et qui serait formelle, ne serait en fait que son jouet, à la fois appauvri et utilisé par elle. J'y vois une double réponse à la tentation du « globish ».

R. V.



LE QUÉBEC, UNE AMÉRIQUE FRANÇAISE,
d'Alain RIPAUX et Nicolas PRÉVOST

Visualia, « Images et souvenirs cartophiles », 2002, 112 p., 20 €

Curieusement, ce livre brosse un rapide portrait du Québec et ne fait que l'illustrer de cartes postales, alors que l'on aurait attendu la méthode inverse : les spécialistes de cartes postales nous eussent probablement plus appris en expliquant les cartes produites, quitte à rappeler en toile de fond l'histoire de la Belle Province. Mais, même ainsi conçu, ce beau petit livre consacre un intéressant chapitre aux liens entre le Québec et la langue française (p. 75 à 82), qu'on complétera avec la tournée de Théodore Botrel au Canada en 1903. On se souviendra, pour mieux garder espoir, des rues de Montréal en 1910, où règne l'anglais, du premier congrès de la langue française en Amérique (juin 1912) et de l'ambitieuse Association internationale des parlementaires de langue française, qui eut son timbre en 1977, pour fêter ses dix ans, et devint Assemblée (mais assemblée seulement) en 1989. Qu'il est heureux vraiment que le Québec ait reconquis le droit de parler sa « langue royale » : c'est justice. En 1903, le barde breton avait bien raison de remonter le temps : « *Je sens, à t'aborder, mon cœur dilaté battre... / Comme battait celui de Cartier le Malouin / En juin quinze-cent-trente-et-quatre !* »

R. V.

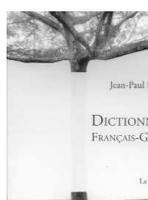


KATASTRÔF ! GUIDE DE SURVIE FRANÇAIS-RUSSE, de Sylvain TESSON

Mots et Cie, 2004, 116 p., 9 €

Avec *Parlez globish*, il fallait tout de même apprendre quelques mots d'anglo-américain pour acquérir la langue internationale du commerce et de la diplomatie. Sylvain Tesson s'amuse à nous rappeler ici que bien des mots du russe sont parfaitement compréhensibles à l'oreille française. Ce livre sans prétention, consacrant le « frusse » à la place du « franglais », utilise, à travers diverses saynètes thématiques, une étrange transcription du russe (avec de rares coquilles) qui rajoute à des steppes presque devenues francophones la part de mystère qui leur avait été enlevée : « *Pilôt niékompétentniy ! Mékhanik problèma ! Motor kapout ! Sabôtaj !* », c'est l'avarie au pays des Soviets, sans syntaxe mais non sans souvenir, lointain, lointain, de la langue de Molière.

R. V.



DICTIONNAIRE FRANÇAIS-GAULOIS, de Jean-Paul SAVIGNAC

La Différence, 2004, 336 p., 30 €

Tout passionné du gaulois qui se respecte avait déjà dans sa bibliothèque *La Langue gauloise* (une grammaire, essentiellement) de Pierre-Yves Lambert, le *Dictionnaire de la langue gauloise* de Xavier Delamarre, et *Les Noms d'origine gauloise. La Gaule des combats*, de Jacques Lacroix (voir *DLF*, n° 211), tous trois parus aux éditions Errance. Manquait, en bonne logique, un dictionnaire de thème, que nos piètres

connaissances en gaulois, pensions-nous, rendaient impossible. Nous avons tort. Jean-Paul Savignac traduit ici plus de 1 000 mots français en inversant la présentation du dictionnaire de Xavier Delamarre, aux articles plus développés mais moins nombreux. Les celtisants font depuis quelques années de remarquables progrès dans la connaissance d'un ancêtre du français trop souvent passé aux oubliettes. Chaque inscription découverte, l'étude des nombreux toponymes et patronymes gaulois nous rapprochent du celtique continental, que le latin n'a heureusement pas réussi à balayer de la surface de la Gaule. Saluons nos frères les défenseurs de la langue gauloise !

R. V.



PARLONS FRANÇAIS. ÉCRIRE ET S'EXPRIMER EN FRANÇAIS,
de Maurice AUBRÉE, préface de Philippe LASSERRE
Éditions Glyphe, 2004, 408 p., 29 €

Vice-président de la section de Bretagne de DLF, Maurice Aubrée a conçu ici une vaste et prolifique synthèse qui reprend, mises à jour et réorganisées, les chroniques homonymes publiées dans *Ouest-France*. Le fruit de ce travail tient à vrai dire de plusieurs genres : à la fois du dictionnaire, par ses classements systématiques et sa lisibilité régulière ; du livre de grammaire, par son cheminement thématique et ses différentes rubriques, et de l'article, par son parti pris de s'arrêter sur des expressions où nous guettent glissements et confusions. Outre des moments et une progression attendus sur l'adjectif numéral, l'adverbe, le verbe, le nom, le style indirect, etc., l'auteur passe notamment en revue des points importants et savoureux de phonétique, de ponctuation sans jamais laisser dans l'obscurité telle terminologie des spécialistes de la langue.

La limpidité de son style rend l'ouvrage œcuménique, son abord aisé appréciable pour le plus grand nombre. Sa simplicité n'a d'égale que son efficacité : un tel opus répondra sans nul doute à la plupart des questions ou des doutes auxquels un souci scrupuleux de la correction confronte tout lecteur qui aime sa langue.

Philippe GUIARD

Nous vous recommandons ces ouvrages récemment publiés par nos adhérents :

- *Aspects du mot français*, de Claude Gruaz (L'Harmattan, 2005, 228 p., 20 €).
- *Les Noms d'origine gauloise. La Gaule des activités économiques*, de Jacques Lacroix (Éditions Errance, 2005, 288 p., 39 €).
- (Rappel) : *Au plaisir des mots*, de Claude Duneton (Balland, 2004, 300 p., 18 €).

Signalons aussi :

- *En quête du français d'Égypte*, de Jean-Jacques Luthi (L'Harmattan, 2005, 290 p., 25 €).
- *Le Secret des noms de communes et des lieux-dits du Maine-et-Loire*, de Pierre-Louis Augereau (Cheminements, 2004, 400 p., 35 €).
- *Les Mots des mines et carrières du Maine-et-Loire*, de Gérard Linden (Cheminements, 2004, 256 p., 23 €).
- *Le nouveau Littré. Édition augmentée du Petit Littré*, de Claude Blum, Jean Pruvost, Khalid Alaoui, Guillaume Bady (Garnier, 2004, 1640 p., 42 €).
- *Une de perdue, dix de retrouvées. Chiffres et nombres dans les expressions de la langue française*, de Jean-Claude Bologne (Larousse, « Le souffle des mots », 2004, 274 p., 9,90 €).
- *Les Mots et les Maths. Dictionnaire historique et étymologique du vocabulaire mathématique*, de Bertrand Hauchecorne (Ellipses, 2003, 224 p., 19,50 €).